NATIXIS INVESTMENT MANAGERS

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

FIA de droit français

FCPE SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME

Rapport annuel

du 01/04/2021 au 31/03/2022

Conseil de surveillance

Natixis Investment Managers International 43 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris France - Tél. : +33 (0)1 78 40 80 00

www.im.natixis.com

Présentation des intervenants

Société de gestion

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
N° d'Agrément AMF GP-90-009 - N° RCS PARIS 329 450 738
43 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

Teneur de comptes conservateur de parts

NATIXIS INTEREPARGNE
N° RCS PARIS 692 012 669
30 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

Dépositaire

CACEIS BANK
N° RCS PARIS 692 024 722
1-3 place Valhubert - 75013 Paris

Commissaire aux comptes

MAZARS
61 rue Henri Regnault – 92075 Paris La Défense Cedex

Délégataire comptable

CACEIS FUND ADMINISTRATION
N° RCS PARIS 420 929 481
1-3 place Valhubert - 75013 Paris

Contacts

Fructi Ligne : 02 31 07 74 00 (Coût d'un appel téléphonique non surtaxé)

Ce document annuel est établi sous la responsabilité de la société de gestion, Natixis Investment Managers International.

Sommaire

Page

1. Rapport de Gestion 4

a) Politique d'investissement 4

- Environnement économique
- Evolution des marchés
- Politique de gestion

b) Informations sur l'OPC 15

- Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice
- Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir
- OPC Indiciel
- Fonds de fonds alternatifs
- Réglementation SFTR en EUR
- Accès à la documentation

c) Informations sur les risques 16

- Méthode de calcul du risque global
- Effet de levier
- Exposition à la titrisation
- Gestion des risques
- Gestion des liquidités
- Traitement des actifs non liquides

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG) 18

e) Loi Energie Climat 23

2. Engagements de gouvernance et compliance 24

3. Frais et Fiscalité 34

4. Certification du Commissaire aux comptes 35

5. Comptes de l'exercice 40

6. Annexe(s) 63

1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Environnement économique

La croissance mondiale a poursuivi son fort rebond après le choc lié à la crise du Covid-19, avant d'être fragilisée par l'éclatement de la guerre en Ukraine et la forte accélération de l'inflation. La croissance s'est révélée plus forte que prévu en 2021 en raison de l'amélioration de la situation sanitaire permise par la vaste campagne de vaccination dans les pays développés, le maintien de politiques budgétaires très expansionnistes mais plus ciblées et des politiques monétaires très accommodantes. Durant le 1er trimestre 2022, le conflit en Ukraine a suscité des craintes sur l'économie globale et plus particulièrement sur celle de la zone Euro compte tenu de sa forte dépendance à l'énergie russe.

L'année a également été marquée par une forte accélération de l'inflation. L'offre n'a pas pu s'adapter aussi rapidement au net rebond de la demande consécutif à la réouverture des économies, d'autant plus que cela est intervenu alors que les stocks étaient à un bas niveau. Les tensions se sont en outre significativement accentuées suite à la guerre en Ukraine. La Russie étant un acteur de 1er plan en matière d'énergies fossiles, de céréales (avec l'Ukraine pour celles-ci) et de métaux, le conflit a eu pour conséquence d'exacerber les tensions sur les prix de l'énergie, des matières premières et de l'alimentation. Cela a par ailleurs généré des difficultés d'approvisionnement, impactant l'activité de certains secteurs (automobile notamment). Ces perturbations se sont en outre accentuées suite à l'adoption de mesures de confinement strictes dans de grandes villes chinoises afin de tenter d'enrayer la forte résurgence de l'épidémie.

L'accélération beaucoup plus forte que prévu de l'inflation et le risque d'anticipations d'inflation durablement élevées ont conduit les banques centrales à opérer un revirement majeur de leur politique monétaire. Celles-ci ont mis fin à leurs achats d'actifs financiers, ou signalé bientôt y mettre un terme pour la BCE, et préparé les marchés à des hausses de taux directeurs. La Banque d'Angleterre a ainsi commencé à relever ses taux en décembre, la Réserve Fédérale en mars 2022 et la BCE a laissé présager d'un relèvement de ses taux avant la fin de l'année 2022.

La nette hausse des anticipations d'inflation et la perspective d'un resserrement des politiques monétaires plus rapide et plus important que prévu, afin de la juguler, ont généré de fortes tensions sur les marchés obligataires. Les marchés actions se sont pour leur part inscrits en hausse sur les trois premiers trimestres de l'année écoulée, portés notamment par la progression des bénéfices des entreprises, avant d'être affectés par les craintes liées à la forte accélération de l'inflation, au resserrement des politiques monétaires puis à l'éclatement du conflit en Ukraine.

ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE

Aux Etats-Unis, les mesures très volontaristes prises par le gouvernement ont permis à l'économie de dépasser, dès le 2ème trimestre 2021, le niveau de PIB qui prévalait avant l'épidémie de Covid-19. Les Etats-Unis ont bénéficié d'un nouveau plan de relance d'un montant de 900 milliards de $, signé en décembre 2020 par Donald Trump, visant à venir en aide aux ménages, aux chômeurs et aux entreprises fragilisées par la crise du Covid-19. Le 11 mars 2021, le nouveau président, Joe Biden, a ratifié un plan de relance d'un montant de 1 900 Mrds de $ (9% du PIB) axé sur la classe

1. Rapport de Gestion

moyenne comprenant notamment le versement de chèques de 1 400 $ par personne pour les ménages gagnant moins de 75 000 $ par an. Cela s'est traduit par une forte accélération de la consommation des ménages permettant une nette amélioration du marché de l'emploi, notamment dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et des loisirs avec la levée des mesures de restriction. Des pénuries de main d'œuvre et des tensions salariales sont apparues dans certains secteurs. En mars 2022, le taux de chômage est ainsi revenu sur des niveaux proches des plus bas historiques d'avant crise, à 3.6%, et les salaires se sont accélérés à 5.6% sur un an.

Joe Biden a également annoncé, le 31 mars 2021, un plan sur les infrastructures d'un montant de 2 200 Mrds de $ et, le 28 avril, un plan pour les familles, d'un montant de 1 800 Mrds de $. Face aux réticences des républicains, le plan d'infrastructures ne concernera finalement que les infrastructures physiques et le montant a été limité à 1 200 Mrds de $ sur 8 ans, dont 550 Mrds de dépenses nouvelles. Les autres mesures, infrastructures sociales et lutte contre le changement climatique, ont fait l'objet d'une procédure de réconciliation. Celle-ci vise leur adoption par le Congrès en se passant du soutien des Républicains. D'un montant initial de 3 500 Mrds de $, ce plan, connu sous le nom de Build Back Better, a été significativement revu à la baisse pour passer à 1 700 Mrds de $ sur 10 ans. En raison des dissensions au sein du parti démocrate, son adoption parait plus que compromise, ce qui fragilise Joe Biden pour les élections de mi-mandat.

En zone Euro, la croissance a fortement rebondi pour permettre au PIB de revenir, au 4ème trimestre 2021, au niveau qui prévalait avant la crise. Mais le conflit en Ukraine a généré des craintes de récession. La situation s'est révélée contrastée entre les pays en fonction de l'importance du secteur touristique et des marges de manœuvre des gouvernements pour adopter des mesures de relance. Dans ce contexte, l'Espagne s'est révélée à la traine, son PIB demeurant, à la fin du 4ème trimestre 2021, 3.8% inférieur au niveau d'avant crise compte tenu de sa forte dépendance au secteur touristique. L'économie allemande a quant à elle été affectée par sa forte dépendance aux exportations chinoises, dont l'économie ralentit, et l'importance du secteur manufacturier, dont le secteur de l'automobile qui a été particulièrement touché par les pénuries de semi-conducteurs. Au 4ème trimestre 2021, le PIB allemand restait ainsi 1.1% inférieur au niveau d'avant crise alors que le PIB français le dépassait de 0.9%. En fin d'année 2021, l'Allemagne, l'Autriche et les Pays-Bas ont mis en place des mesures strictes de restrictions sanitaires pour faire face à la forte résurgence de l'épidémie liée à l'apparition d'un nouveau variant : Omicron, beaucoup plus contagieux. Cela a contribué au recul du PIB allemand et autrichien sur le 4ème trimestre (-0.3% et -1.5% respectivement).

Au 1er trimestre 2022, l'éclatement du conflit en Ukraine a pesé sur les perspectives de croissance mondiale et plus particulièrement sur celles des pays européens compte tenu de leur forte dépendance à la Russie en matière d'approvisionnement énergétique et de certains métaux (palladium, néon…) indispensables au fonctionnement de certains secteurs (automobile plus particulièrement). Les perspectives d'activité des chefs d'entreprises se sont ainsi nettement détériorées, les anticipations de prix ont atteint de nouveaux plus hauts historiques et les délais de livraison, qui avaient tendance à s'améliorer, se sont significativement allongés. Les confinements stricts mis en place dans des grandes villes chinoises courant mars y ont également contribué. Les pénuries de certains composants et la forte hausse des prix énergétiques ont affecté la production de certains secteurs (comme l'automobile). La confiance des ménages s'est également fortement détériorée. Leurs perspectives financières ont chuté pour s'établir à un plus bas historique. Les ménages indiquent vouloir réduire leurs dépenses en raison des pertes de pouvoir d'achat liées à la forte hausse de l'inflation.

1. Rapport de Gestion

Face à ce choc énergétique, les gouvernements ont adopté des mesures afin d'en limiter l'impact sur les ménages et les entreprises. En outre, les chefs d'Etat de l'Union Européenne se sont fixés une feuille de route ambitieuse lors du sommet de Versailles, du 10 et 11 mars 2022. La guerre en Ukraine, au porte de l'UE, a mis en exergue la nécessité de renforcer et d'élargir l'indépendance stratégique non pas seulement en matière de médicaments ou semi-conducteurs mais également sur le plan énergétique et de la défense. De vastes investissements seront nécessaires pour relever ces défis et les gouvernements discutent d'une réponse commune pour y parvenir. Celle-ci pourrait prendre la forme d'une nouvelle mutualisation de la dette en s'inspirant du modèle Next Generation EU. Ce plan de relance européen, adopté par les 27 chefs d'Etat le 21 juillet 2020, constitue une véritable avancée vers davantage d'intégration et de solidarité entre les pays de la zone Euro. D'un montant de 800 Mrds d'euros, les gouvernements doivent réaliser des investissements (notamment dans la transition énergétique et digitale) et des réformes structurelles pour obtenir les financements de l'UE jusqu'en 2026. Une partie est versée sous la forme de prêts et une autre de subventions.

Le Royaume-Uni a également connu une nette reprise, le PIB revenant au niveau d'avant crise fin 2021, après avoir enregistré en 2020 sa plus forte récession depuis 300 ans, suite à la crise du Covid-19. Cela s'est opéré alors que le Royaume-Uni a quitté l'Union Européenne, le 31 décembre 2020 à minuit, à la fin de la période de transition. Après des mois de négociations difficiles, Londres et Bruxelles se sont finalement entendus sur un accord commercial, le 24 décembre 2020, permettant ainsi d'éviter l'instauration de droits de douanes et de quotas sur les échanges de biens. Mais en quittant le marché unique, des contrôles douaniers et autres formalités sont désormais nécessaires ainsi que des taxes supplémentaires. Cela limite la fluidité des échanges avec son principal partenaire commercial et engendre des coûts supplémentaires pour les entreprises, impactant la croissance britannique déjà lourdement pénalisée par la crise du Covid-19. Par ailleurs, aucune disposition n'a été prise concernant notamment les services financiers qui représentent une part significative de la croissance britannique (7% du PIB). En juillet 2021, Boris Johnson a signifié à l'Union Européenne qu'il souhaitait renégocier le protocole Nord irlandais, élément clé de l'accord de divorce permettant d'éviter l'apparition d'une frontière physique entre l'Irlande du Nord et la république d'Irlande, en raison des difficultés pour appliquer ce dispositif et des tensions qu'il engendre en Irlande du Nord. Certaines demandes du gouvernement britannique sont inconciliables avec les règles de l'UE. Face à l'impasse des négociations menées avec l'UE en novembre, le Royaume-Uni a menacé de déclencher l'article 16 du protocole irlandais et d'en enlever certaines dispositions. Suite à l'intensification des tensions, l'UE a prévenu : elle pourrait adopter des mesures de représailles allant jusqu'à la suspension de l'accord de libre-échange remettant ainsi au goût du jour le risque de hard Brexit. Ces menaces ont été réitérées en mars 2022 par la nouvelle ministre des affaires étrangères britannique : Liz Truss.

La divergence entre les pays émergents et les pays développés s'est accentuée au cours de l'année en raison de la faible disponibilité de vaccins et de marges de manœuvre beaucoup plus réduites des politiques monétaires et budgétaires. Certains d'entre eux n'ont eu d'autre choix que de relever leurs taux directeurs afin de préserver leur stabilité financière et lutter contre l'inflation élevée alors que leur économie commençait à ralentir nettement. La guerre en Ukraine s'est par ailleurs traduite par une nouvelle hausse des prix alimentaires alors qu'ils étaient déjà à un niveau historique. La forte dépendance de certains pays émergents aux importations de céréales en provenance de Russie et d'Ukraine les rend particulièrement vulnérables aux risques d'approvisionnement et de prix élevé. Cela accroit le risque de tensions sociales et de famines.

1. Rapport de Gestion

En Chine, la croissance a ralenti après avoir été l'une des rares économies à ne pas avoir connu de récession en 2020. Celle-ci a été affectée notamment par les différentes vagues de covid-19 (été 2021, fin 2021 puis mars 2022), l'amenant à instaurer des mesures de confinement strictes dans certaines provinces. La répression menée par le gouvernement dans certains secteurs a également joué. A cela s'est ajouté le fort ralentissement du marché de l'immobilier consécutif aux mesures prises par le gouvernement dans le cadre de la campagne de lutte contre les inégalités de revenus décidée par le président Xi Jinping. Cela s'est traduit par une baisse des prix de l'immobilier fragilisant les promoteurs les plus endettés comme Evergrande. Les craintes sur l'activité ont conduit la banque centrale chinoise à assouplir sa politique monétaire en réduisant le taux des réserves obligatoires puis le taux de référence des prêts à 1 an et 5 ans. En mars 2022, les confinements stricts adoptés dans de grandes villes chinoises, comme Shanghai, ont pesé davantage sur l'activité et la demande interne laissant augurer de nouvelles mesures de soutien de la part de la banque centrale.

L'année a été marquée par une forte accélération de l'inflation. Celle-ci résulte tout d'abord d'ajustements importants après le choc sans précédent sur l'activité et la demande mondiale en 2020. Lors de la réouverture des économies, l'offre n'a pas pu s'ajuster aussi rapidement à la forte accélération de la demande. A cela s'est ajoutée la hausse des coûts liée aux perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, aux pénuries de certaines matières premières, aux difficultés logistiques et des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs. Enfin, à partir de l'automne 2021, la zone Euro a fait face à une crise énergétique. Les prix du gaz naturel et de l'électricité ont fortement augmenté en raison notamment d'un manque d'investissement dans le secteur, des difficultés d'approvisionnement en gaz russe et des conditions météorologiques. Ces tensions se sont significativement accentuées suite au conflit en Ukraine en raison de craintes de perturbations dans les approvisionnements, la Russie étant le 1er fournisseur d'énergie de l'Europe. Le prix du baril de pétrole (Brent) a ainsi dépassé largement la barre des 100 $ en mars 2022 pour atteindre un plus haut de l'année à 128 $, le 8 mars, avant de clôturer à 108 $, le 31 mars 2022, contre 65 $ un an auparavant.

L'inflation en zone Euro a ainsi atteint un plus haut historique à 7.5% en mars. Celle-ci provient essentiellement des prix énergétiques et dans une moindre mesure de l'alimentation. L'inflation sous-jacente (hors alimentation et énergie) s'est établie quant à elle à 3%. Aux Etats-Unis, l'inflation a atteint un plus haut depuis 40 ans, à 8.5% en mars. Contrairement à la zone Euro, celle-ci est liée en grande partie à des tensions internes, avec une accélération des salaires, ce qui ne se voit pas en zone Euro. L'inflation sous-jacente s'est établie à 6.5% aux Etats-Unis.

Après avoir maintenu des politiques monétaires très accommodantes, les banques centrales ont opéré un revirement majeur à partir de la fin 2021.

Aux Etats-Unis, la Réserve Fédérale (Fed) a laissé ses taux proches de zéro et poursuivi ses achats d'actifs au rythme de 120 Mrds de $ par mois jusqu'en octobre, avant de commencer à resserrer sa politique monétaire. Compte tenu des progrès très significatifs réalisés sur le front de l'emploi et de l'inflation, la Fed a progressivement préparé les marchés à l'annonce d'un « tapering » graduel (réduction de ses achats d'actifs), à partir du mois de juin 2021, qui serait suivi d'un relèvement graduel de ses taux. Cette annonce a été faite le 3 novembre, la Fed annonçant une réduction de ses achats de 15 Mrds de $ par mois. Le 15 décembre, elle a décidé d'accélérer son tapering pour en doubler le rythme à 30 Mrds de $ par mois et continuer de réduire graduellement ses achats par la suite pour y mettre un terme à la fin mars 2022. Face aux risques liés à l'inflation et un marché du travail « extrêmement » tendu, la Fed a décidé, le 16 mars, de relever ses taux de 25 points de base (pb) pour la 1ère fois depuis 2018. La fourchette d'évolution des Fed funds a ainsi été portée à [0.25% ; 0.50%]. Les membres du comité ont revu en forte hausse leurs perspectives d'inflation en 2022 et prévoient en conséquence de relever les taux à 7 reprises sur l'année, contre 3 lors de la réunion de décembre. Après

1. Rapport de Gestion

avoir tout juste mis fin à ses achats d'actifs, la Fed a par ailleurs indiqué qu'elle commencerait la réduction de son bilan lors d'un prochain comité. Le 21 mars 2022, Jerome Powell a indiqué que cette réduction commencerait en mai et que la Fed pourrait procéder à des hausses de taux de 50 pb si nécessaire pour lutter contre l'inflation. Pour contrer l'inflation beaucoup trop élevée, la Fed resserre rapidement sa politique monétaire au risque de peser in fine sur la croissance.

La Banque Centrale Européenne (BCE) a poursuivi sa politique monétaire très accommodante avant de commencer à réduire ses achats d'actifs. Elle a maintenu ses taux à des niveaux historiquement bas (0% pour le taux de refinancement, -0.50% pour le taux de dépôt et 0.25% pour le taux de prêt marginal) et continué ses achats d'actifs au travers de ses deux programmes jusqu'en mars 2022. Après avoir réduit ses achats dans le cadre du Programme d'Achat d'Urgence face à la Pandémie (PEPP), elle y a mis un terme comme attendu fin mars 2022. Pour éviter une réduction trop brutale de ses achats, elle a annoncé, le 16 décembre 2021, que le programme d'achats d'actifs financiers (APP) serait temporairement augmenté et ceci jusqu'au 3ème trimestre. Elle a par ailleurs prolongé jusqu'à fin 2024 la période de réinvestissement des titres acquis dans le cadre du PEPP et arrivant à échéance en y apportant une certaine flexibilité si nécessaire. Alors que la forte incertitude liée à l'impact du conflit en Ukraine plaidait pour un statu quo lors de la réunion du 10 mars, la BCE a annoncé une accélération du rythme de réduction de ses achats d'actifs. Cela vise à contenir les anticipations d'inflation qui convergent à moyen terme vers la cible de 2 % (1,9 % attendu en 2024 par la BCE). L'APP sera porté à 40 Mds d'euros par mois en avril, 30 Mds par mois en mai et 20 Mds en juin (contre 40 Mds par mois au T2 annoncés en décembre) et pourrait se terminer dès le 3ème trimestre. Une hausse des taux interviendrait « quelques temps après » afin de normaliser la politique monétaire. Cela a laissé présager d'un arrêt des achats en juillet, suivi de deux hausses du taux de dépôt d'ici la fin de l'année, pour le ramener à 0%, et normaliser ainsi la politique monétaire. La BCE se donne toutefois beaucoup de flexibilité et d'optionalité dans la conduite de sa politique monétaire compte tenu de l'incertitude liée à la guerre en Ukraine et de son impact sur la croissance.

Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre (BoE) a poursuivi une politique monétaire très accommodante une bonne partie de l'année, via le maintien de taux historiquement bas et ses achats d'actifs financiers, avant de surprendre les marchés à partir du mois de septembre. Lors de la réunion du 23 septembre, la BoE a laissé sa politique inchangée mais 2 membres sur 9 ont voté en faveur d'un arrêt du programme d'assouplissement quantitatif laissant présager d'une normalisation plus rapide que prévu de la politique monétaire. Elle a encore créé la surprise, le 16 décembre, en décidant de relever ses taux de 15 points de base, à 0.25%, et devenir ainsi la première des grandes banques centrales à resserrer sa politique monétaire. Cela a été suivi de deux hausses de taux de 25 points de base, le 3 février et le 17 mars, pour ramener son taux directeur à 0.75% afin de faire face à la forte accélération de l'inflation.

1. Rapport de Gestion

MARCHÉS FINANCIERS

Les taux obligataires se sont fortement tendus de part et d'autre de l'Atlantique en raison de la nette hausse des anticipations d'inflation justifiant une normalisation et un resserrement plus rapide que prévu des politiques monétaires des banques centrales.

L'année a pourtant commencé par une sensible détente des taux longs et ceci jusqu'au mois d'août. Les marchés ont été L'année a pourtant commencé par une sensible détente des taux longs et ceci jusqu'au mois d'août. Les marchés ont été portés par le message rassurant de la Fed sur le caractère transitoire de l'accélération de l'inflation et la volonté de la BCE de maintenir une politique monétaire très accommodante. Début août, les taux à 10 ans américain et allemand ont ainsi enregistré leur plus bas de l'année à respectivement 1.17% et -0.50%.

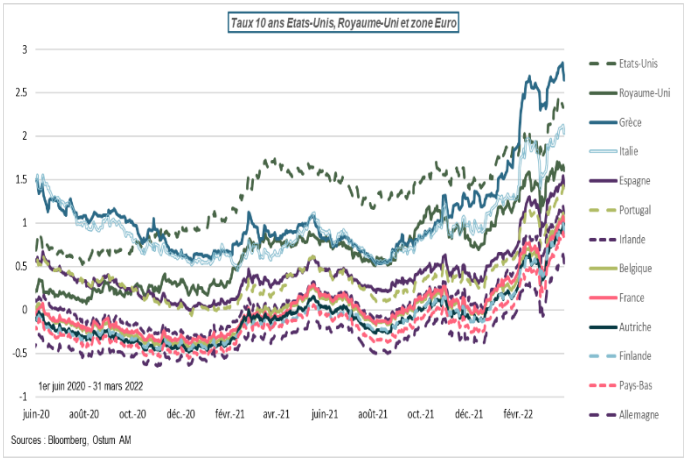

Des tensions ont commencé à s'opérer de la mi-septembre à la mi-octobre. Cela n'a pas été lié à la réunion de la Fed, qui comme attendu a bien préparé les marchés à l'annonce prochaine d'un tapering, mais plutôt à celle de la Banque d'Angleterre qui a fait craindre une normalisation plus rapide que prévu de sa politique monétaire lors de la réunion du 23 septembre. Cela a été suivi de discours très hawkish de nombreux membres de la BoE laissant craindre une hausse de ses taux dès la réunion de novembre, ce qu'elle n'a pas fait.

Les taux longs ont ainsi commencé à se détendre à partir du 2 novembre. La BCE a insisté sur le maintien d'une politique monétaire très accommodante, la Fed a annoncé comme attendu son tapering graduel (-15 Mrds de $ par mois), tout en indiquant qu'elle resterait patiente avant de remonter ses taux, et la BoE a décidé de laisser sa politique monétaire inchangée. En dépit de l'annonce d'une accélération du tapering par la Fed, lors de la réunion du 15 décembre, et de 3 hausses de taux prévues en 2022, les tensions sur les taux longs américains ont été limitées fin décembre 2021 en raison de l'échec du gouvernement à faire adopter le plan « Build Back Better ».

Il en a été tout autrement au 1er trimestre 2022. La guerre en Ukraine et ses conséquences sur les prix énergétiques, les prix alimentaires et les tensions dans les chaînes d'approvisionnement ont provoqué une forte accélération de l'inflation alors qu'elle était déjà élevée. Les banques centrales ont ainsi nettement durci le ton et de manière plus importante aux Etats-Unis en raison du risque d'une boucle prix-salaires. Les tensions ont été beaucoup plus fortes sur les taux courts et notamment sur le taux 2 ans, ce dernier reflétant les anticipations de politique monétaire. Aux Etats-Unis, le taux 2 ans a ainsi augmenté de 217 pb sur l'année écoulée pour clôturer à 2.3%, le 31 mars 2022. Le taux à 10 ans a progressé de 60 pb sur l'année pour clôturer également à 2.3%, un plus haut depuis mai 2019. La courbe de taux 2-10 ans est ainsi devenue nulle et même ponctuellement négative en séance, reflétant les craintes des investisseurs sur la croissance américaine consécutive au fort resserrement à venir de la politique monétaire.

1. Rapport de Gestion

En zone Euro, les tensions sur les taux ont été moins importantes en raison de l'attente d'une politique monétaire beaucoup moins agressive que celle menée par la Fed et ceci pour trois raisons. Contrairement aux Etats-Unis, la croissance de la zone Euro n'a pas retrouvé sa tendance d'avant crise, il n'y a pas de signes de tensions sur les salaires et la guerre en Ukraine génère des craintes sur les perspectives d'activité compte tenu de la plus forte dépendance de l'Europe à la Russie. Le taux à 2 ans allemand a ainsi augmenté de 62 pb sur l'année écoulée pour clôturer à -0.08%. Le taux à 10 ans allemand a progressé de 84 pb, pour repasser positif à la fin janvier, et clôturer le 31 mars 2022 à 0.55%, un plus haut depuis mai 2018. Le taux 10 ans français s'est inscrit quant à lui en hausse de 103 pb sur l'année, pour clôturer à 0.98% le 31 mars 2022, après s'être établi à -0.16% début août. Les investisseurs ont commencé à s'inquiéter de l'incertitude liée à l'élection présidentielle française qui se tiendra en avril 2022.

Les taux des pays périphériques ont bénéficié des achats massifs de la BCE dans le cadre du PEPP, des premiers versements de l'Union Européenne dans le cadre de Next Generation EU à partir du mois d'août puis de la recherche de rendement de la part des investisseurs. Des tensions se sont opérées sur les spreads des pays périphériques à partir de la fin du mois d'octobre. Les investisseurs se sont inquiétés de la perspective de l'arrêt du PEPP à la fin mars 2022. Après avoir été ponctuellement rassurés par la réélection de Sergio Mattarella à la présidence de la République en Italie et du maintien de Mario Draghi au poste de 1er ministre, fin janvier 2022, le spread de l'Italie s'est nettement écarté tout comme celui de la Grèce. Les investisseurs se sont inquiétés de la normalisation plus rapide que prévu de la politique monétaire de la BCE, afin de faire face à la forte accélération de l'inflation, et notamment de la fin potentielle des achats dans le cadre de l'APP dès le 3ème trimestre 2022. Les tensions ont été plus fortes sur le spread grec en raison de l'incertitude concernant la poursuite des achats de titres grecs par la BCE. Celle-ci a été en partie levée courant mars 2022, permettant un sensible resserrement du spread. Ainsi sur l'ensemble de l'année, le spread italien s'est écarté de 53 pb, pour clôturer à 149 pb, le spread grec de 95 pb, pour clôturer à 211 pb, le spread espagnol de 26 pb, pour clôturer à 89 pb et le spread portugais de 29 pb, pour terminer à 80 pb.

Après s'être inscrits en forte hausse en 2021, les marchés actions ont été affectés au 1er trimestre 2022 par l'inquiétude quant aux conséquences de la guerre en Ukraine et les craintes d'un net resserrement des politiques monétaires afin de lutter contre la forte inflation.

Jusqu'au mois d'août, les marchés actions ont été portés par l'avancée de la campagne de vaccination dans les pays développés, permettant d'éviter des formes graves de Covid-19 et l'adoption de mesures sanitaires strictes, le maintien de politiques monétaires très accommodantes et de politiques budgétaires volontaristes, comme le plan Biden, et les premiers versements de Next Generation EU. Cela s'est traduit par une nette amélioration des perspectives de croissance et des bénéfices des entreprises. Les marchés ont ainsi fait fi des risques liés à l'apparition de nouveaux variants plus contagieux, de la nette accélération de l'inflation, des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement et du manque de main d'œuvre dans certains secteurs.

1. Rapport de Gestion

En septembre, néanmoins, les craintes de défaut du promoteur chinois Evergrande, l'accélération de l'inflation et le durcissement de ton de la Banque d'Angleterre ont pesé ponctuellement sur les indices boursiers, avant qu'ils ne reprennent rapidement leur progression. Fin novembre, début décembre, c'était au tour de l'annonce de la découverte du variant Omicron de temporairement affecter les marchés actions. Sur les trois premiers trimestres de l'année, ils se sont inscrits en forte hausse : +20% pour le S&P, +17.9% pour le CAC 40, +9.7% pour l'Eurostoxx et +10% pour le Footsie, au Royaume-Uni.

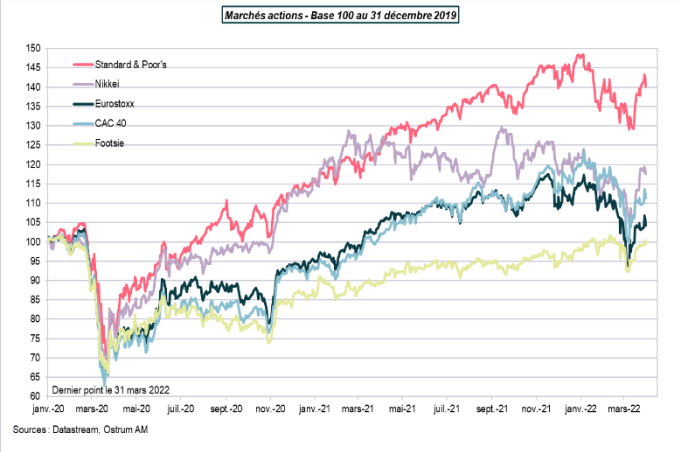

Au 1er trimestre 2022, les indices boursiers ont été affectés dans un premier temps par les craintes liées au variant Omicron puis le changement de ton des banquiers centraux suite à la nette accélération de l'inflation. Le 24 février, l'éclatement de la guerre entre la Russie et l'Ukraine et l'escalade du conflit se sont traduits par une chute des marchés actions européens en raison de la forte dépendance de l'UE à l'énergie et aux métaux russes. Entre le 24 février et le 8 mars, les indices Eurostoxx 50 et le Cac 40 ont ainsi perdu 12% alors que le recul de l'indice S&P a été limité à 1.3%. Les marchés se sont par la suite nettement repris en raison notamment de l'espoir d'une avancée dans les pourparlers concernant un éventuel cessez le feu.

Au total, sur l'année écoulée, l'indice S&P a progressé de 14% et l'indice Eurostoxx 50 est resté quasiment inchangé (-0.4%). Cela est notamment lié à l'Allemagne (-4% pour le DAX) en raison de sa plus forte dépendance à l'énergie russe et au commerce avec la Chine, qui ralentit. Le CAC 40 a quant à lui progressé de 9.8% sur l'année. Au Royaume-Uni, l'indice Footsie 100 a augmenté de 11.9% sur l'année pour revenir seulement au niveau d'avant crise. Cette moindre performance est attribuable notamment au fait que le Royaume-Uni a été, parmi les pays développés, l'économie la plus affectée par la crise du Covid-19. A cela s'est ajoutée l'incertitude et les conséquences du Brexit. Au Japon, l'indice Nikkei a baissé de 4.7% affecté notamment par le ralentissement à l'œuvre en Asie et plus spécifiquement de l'économie chinoise.

ETUDES ECONOMIQUES – NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
Mars 2022

1. Rapport de Gestion

■ Evolution des marchés

■ Actions

Du 31/03/2021 au 31/03/2022

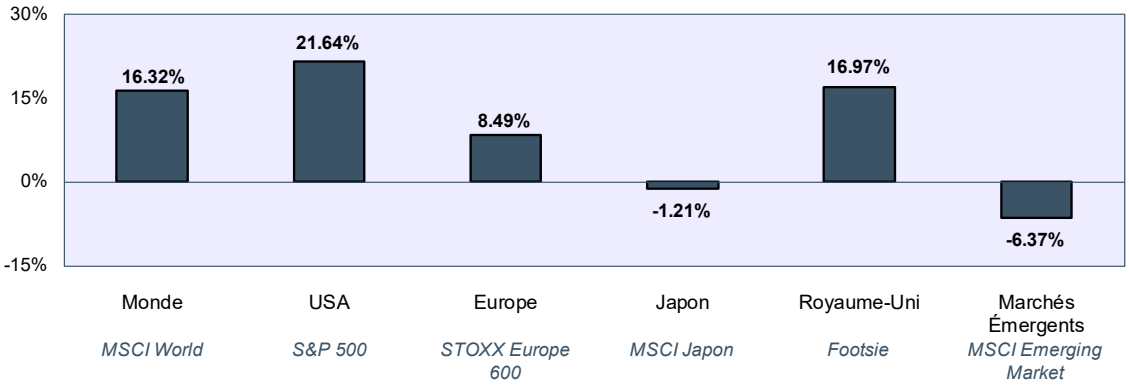

Les performances sont calculées en euros, dividendes nets réinvestis

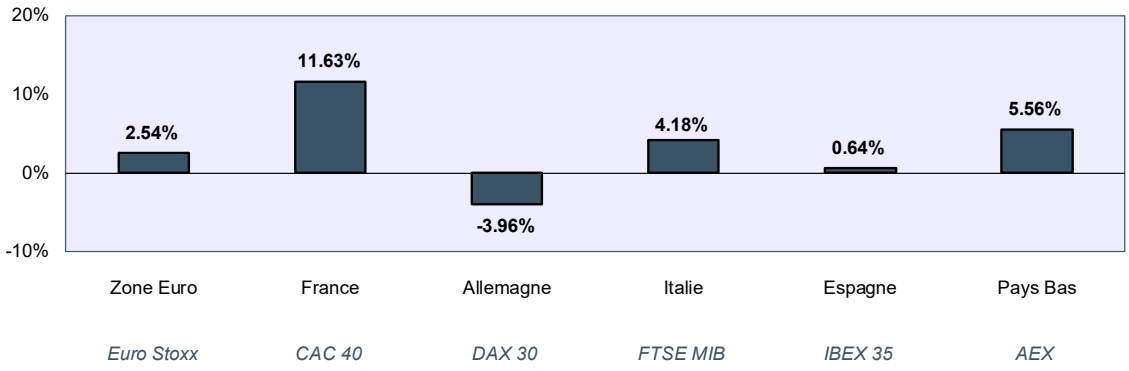

■ Obligations

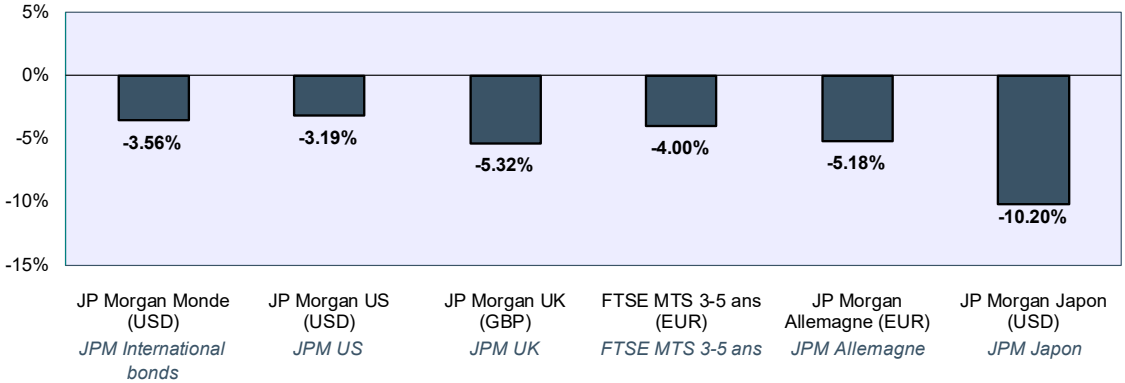

Les performances sont calculées au cours de clôture

■ Monétaire

Taux interbancaire 3 mois	31/03/2022 (en %)	31/03/2021 (en %)
Zone Euro	-0.46	-0.54
Royaume-Uni	1.04	0.09
USA	0.96	0.19
Japon	0.07	0.07

1. Rapport de Gestion

■ Politique de gestion

L'actif du FCPE « Sélection DNCA Actions Euro PME » est investi en totalité et en permanence en parts (Code ISIN : FR0013017902) de Fonds « DNCA Actions Euro PME », et à titre accessoire, en liquidités.

DNCA Actions Euro PME : Politique d'investissement au 31 mars 2022

Point sur l'année 2021-2022 arrêtée à mars

L'indice MSCI EMU small cap calculé dividendes réinvestis a gagné +3,93% sur la période allant du 1er avril 2021 au 31 mars 2022 ; la hausse s'est poursuivie jusqu'à un plus haut en septembre 2021, mais la fin de l'année a été volatile. La reprise économique a été très forte en 2021, grâce à la base déprimée de 2020 et aux différents plans de soutiens gouvernementaux. Cette croissance a provoqué une forte hausse des bénéfices, supérieures chaque trimestre aux prévisions des analystes, justifiant la hausse des indices. Cependant, les investisseurs ont continué à être contrariés par deux flux de nouvelles : celles sur les nouveaux variants du Covid et celles sur la flambée des prix. Cette reprise de l'inflation a conduit à des anticipations de la fin des politiques monétaires ultra accommodantes pour l'année 2022. Durant le dernier trimestre, l''indice MSCI EMU small cap calculé dividendes réinvestis a baissé de 6,45%. La baisse a été continue jusqu'au 7 mars (-20% au plus bas) en raison de l'anticipation d'un durcissement des politiques monétaires et de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, qui s'est concrétisée le 24 février. C'est la première guerre interétatique en Europe depuis 77 ans. Les craintes sur le Covid ont cependant diminué. Le rebond de mars s'explique par l'espoir d'un cessez le feu en Ukraine. Au cours du trimestre, on note une forte hausse des matières premières (le baril est passé de 78 à 108 USD, +38%), de l'inflation et des taux longs et une baisse des indicateurs économiques avancés. Mais les prévisions des bénéfices ont continué à être révisées en hausse.

Sur l'exercice, DNCA Actions EURO PME Europe affiche une performance de Part F : +10,67% contre -7,18% pour son indicateur de référence composite libellé en Euro 50% MSCI Emu Small Cap NR, + 50% CAC PME NR calculé dividendes réinvestis.

Les performances passées ne présagent en rien des performances futures.

La surperformance annuelle provient du très bon choix de titres qui bénéficient des thèmes porteurs : la digitalisation, les objets connectés, la transition énergétiques. Nous avons implémenté un suivi de critères ESG de nos valeurs, qui nous a permis d'augmenter la qualité des sociétés retenues.

Les meilleurs choix ont été réalisés sur Reply, Aubay, El.En, Rovi, Sanlorenzo,et Sword.

Les détracteurs ont été Solution 30, Biesse, Suess Microtec, Mithra, Nacon et Datalogic.

En Italie, nous avons renforcé Seco qui est actif dans les objets connectés. Nous avons renforcé Safilo (monture de lunettes), Biesse (découpe de bois) et BE Shaping the Future (société informatique à destination des banques) ; nous avons acheté Technoprobe, société familiale coleader dans les machines de tests de semi-conducteurs. Nous avons vendu BFF, Prima, Avio, Italian Sea Group dans la plaisance de luxe pour ne garder que San Lorenzo. En France, nous avons renforcé Lectra (découpe de textile), acheté Serge Ferrari (toile technique), Lumibird (laser pour la santé), Lacroix,

1. Rapport de Gestion

Vetoquinol (laboratoire vétérinaire) et Valneva (vaccin covid). Sur la Finlande, nous avons souscrit à l'opération d'introduction en bourse de Puuilo (chaine de magasins discount) et vendu Tokmanni. Au Pays Bas, nous avons renforcé Accell (bicyclettes) ; nous avons allégé Alfen, IMCD et vendu Shop Apotheke (en début d'année avant la chute). En Espagne, nous avons réduit notre exposition en vendant Talgo, Solaria, Solarpack. En Allemagne, nous avons constitué une ligne sur Adesso (logiciel).

Les principales entrées portefeuille sur la période sont Seco, Puuilo, Valneva, Accell (revendu en raison d'une opa), GTT, Jost Werke et Technoprobe.

Le niveau des liquidités s'établit en fin de période à 3,7% du portefeuille et l'actif net à 227,7 millions d'euros.

Du 31 mars 2021 au 31 mars 2022, la performance du FCPE Sélection DNCA Actions Euro PME s'établit ainsi à :

Part I : +10.38%
Part RE : +8.88%
Part CO : -1.07% (démarrée le 22/03/2022)
Part A1 : +9.84%
Part A0 : +10.38%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
DNCA ACTIONS EURO PME F	18 560 787,12	8 288 355,34

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques…) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : **ClientServicingAM@natixis.com**

1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 99,97%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 100,00%.

Levier Brut :
Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :
Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture. Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.

■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scenarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.

1. Rapport de Gestion

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

■ **Traitement des actifs non liquides**

Cet OPC n'est pas concerné.

1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

Intégration de critères extra-financiers

Le fonds considère l'analyse extra-financière comme complémentaire à l'analyse financière traditionnelle. En portant un regard différent sur les états financiers, le fonds acquière une compréhension des enjeux de long terme et cela offre un cadre pour anticiper d'une part les risques externes à l'entreprise (nouvelles réglementations, rupture technologique, etc.) et les risques internes (accidents du travail, mouvements sociaux, etc.) et, d'autre part, d'identifier des relais de croissance à long terme. L'objectif est d'approfondir les connaissances fondamentales des entreprises afin de sélectionner les meilleurs titres pour le portefeuille.
Le fonds a accès à la recherche relative aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance "ESG" et à l'outil interne "ABA"[1]. Par ailleurs, les informations importantes sont systématiquement diffusées en interne par email et aux sein des comités de direction, par exemple la survenance d'un litige grave, un changement majeur de gouvernance, un accident du travail, etc. Pour aller plus loin, une table de conversion pour intégrer une prime de risque "ESG" dans la prime de risque des modèles de valorisation financière. Cela peut avoir un impact positif (en réduisant la prime de risque) et donc augmenter l'objectif de prix ; ou, à l'inverse, cela peut avoir un impact négatif.
Dans ce cadre, le fonds pratique une gestion conforme aux contraintes du Label Français ISR (Investissement Socialement Responsable)

Notations ESG fondées sur la responsabilité d'entreprise

L'analyse de la responsabilité d'entreprise se décline en quatre dimensions : la responsabilité actionnariale, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociale et la responsabilité sociale. Chaque aspect est noté indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Cette analyse approfondie aboutit à une note sur 10.
Chaque critère est analysé à l'aide d'une combinaison de critères qualitatifs et quantitatifs, dont certains sont présentés ci-dessous. De plus, l'analyse et la notation sont réalisées en fonction des enjeux du secteur et des pratiques d'entreprises comparables. La note de responsabilité reflète ainsi la qualité de la démarche globale d'une entreprise en tant qu'acteur économique quel que soit son secteur d'activité.

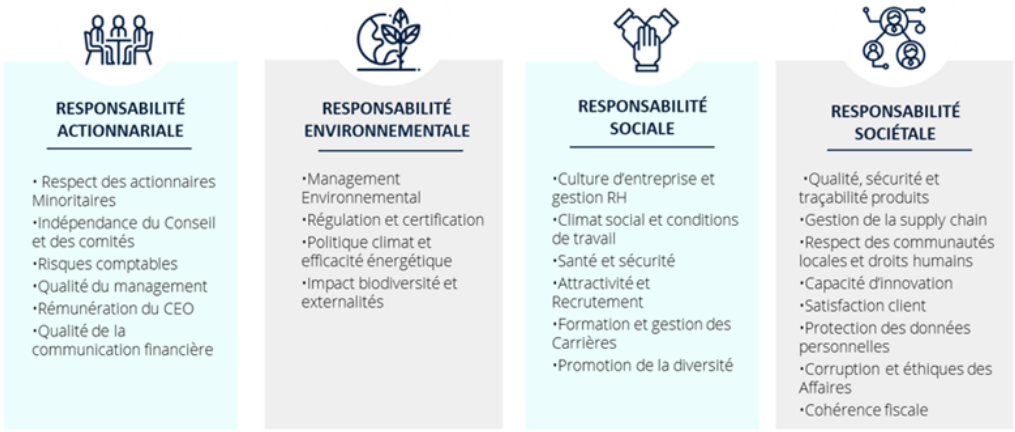

[1] « ABA », Above and Beyond Analysis, une marque de DNCA Finance.

1. Rapport de Gestion

Le processus d'investissement du fonds est contraint par une notation minimale de 2 sur 10. En dessous de ce seuil, les sociétés ne sont pas éligibles.

Transition durable

Cet aspect analyse les impacts positifs d'une entreprise à travers ses activités, ses produits et ses services. L'objectif est d'identifier si une entreprise contribue à une transition durable, dans quel(s) domaine(s) et dans quelle mesure. Pour des raisons de transparence de l'information, le critère d'exposition utilisé jusqu'à présent est le chiffre d'affaires. Cependant, à plus long terme, nous voulons nous orienter vers d'autres critères tels que le résultat net, les dépenses de recherche et développement ou encore la part de produit au sein du marché.
Le fonds n'a aucune contrainte concernant l'exposition à la transition durable dans le processus d'investissement.

Reporting ESG

Un rapport mensuel est fourni sur la base des éléments suivants (au 31 décembre 2021) :

Principales positions+

	Poids
ASML HOLDING NV (7,9)	5,09%
SIEMENS HEALTHINEERS AG (6,1)	4,37%
SIEMENS AG-REG (5,0)	3,92%
STMICROELECTRONICS NV (Milan) (6,7)	3,91%
ESSILORLUXOTTICA (4,5)	3,85%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI (4,4)	3,85%
TELEPERFORMANCE (3,1)	3,81%
LINDE PLC (6,1)	3,78%
INFRASTRUTTURE WIRELESS ITAL (5,0)	3,74%
SANOFI (4,2)	3,46%
	39,79%

1. Rapport de Gestion

Analyse extra-financière interne

Taux de couverture ABA+ (93,0%)

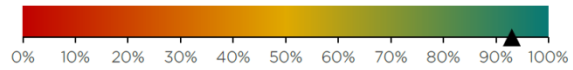

Note Responsabilité moyenne : 5,6/10

Taux d'exclusion de l'univers de sélectivité

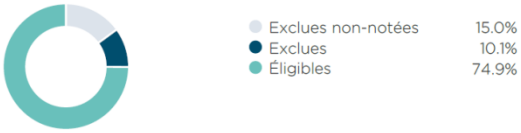

Répartition du risque de responsabilité(1)

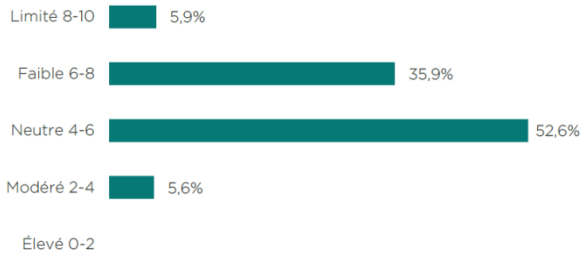

Exposition transition/RSE(2)

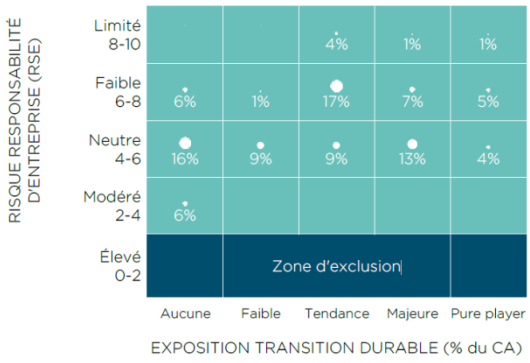

Exposition aux ODD(3) (% de chiffre d'affaires)

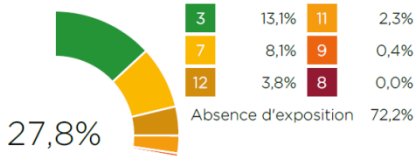

Exposition aux transitions durables(4)

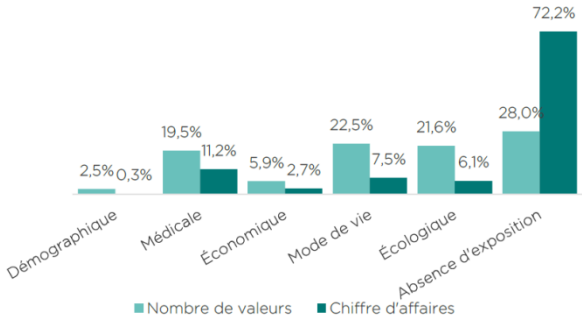

Méthodologie d'analyse

Nous développons des modèles propriétaires construits sur notre expertise et la conviction d'apporter une valeur ajoutée tangible dans la sélection des titres en portefeuille. Le modèle d'analyse ESG de DNCA Above & Beyond Analysis (ABA), respecte ce principe et offre une notation dont nous maitrisons l'ensemble de la construction. Les informations émanant des entreprises constituent l'essentiel des données utilisées dans notre notation. Les méthodologies de calcul des indicateurs ESG et notre politique d'investisseur responsable et d'engagement sont disponibles sur notre site internet en cliquant ici.

(1) La notation sur 10 intègre 4 risques de responsabilité : actionnariale, environnementale, sociale et sociétale. Quel que soit leur secteur d'activité, 24 indicateurs sont évalués comme le climat social, les risques comptables, les fournisseurs, l'éthique des affaires, la politique énergétique, la qualité du management....

(2) La matrice ABA combine le Risque de Responsabilité et l'exposition à la Transition Durable du portefeuille. Elle permet de cartographier les entreprises en adoptant une approche risques / opportunités.

(3) 1 Pas de pauvreté. 2 Faim « zéro ». 3 Bonne santé et bien-être. 4 Éducation de qualité. 5 Égalité entre les sexes. 6 Eau propre et assainissement. 7 Énergie propre et d'un coût abordable. 8 Travail décent et croissance économique. 9 Industrie, innovation et infrastructure. 10 Inégalités réduites. 11 Villes et communautés durables. 12 Consommation et production responsables. 13 Lutte contre les changements climatiques. 14 Vie aquatique. 15 Vie terrestre. 16 Paix, justice et institutions efficaces. 17 Partenariats pour la réalisation des objectifs.

(4) 5 transitions reposant sur une perspective à long terme du financement de l'économie permettent d'identifier les activités ayant une contribution positive au développement durable et de mesurer l'exposition des entreprises en chiffre d'affaires ainsi que l'exposition aux Objectifs du Développement Durable de l'ONU.

+ Le taux de couverture mesure la part des émetteurs (actions et obligations d'entreprises) pris en compte dans le calcul des indicateurs extra-financiers. Cette mesure est calculée en % de l'actif net du fonds retraité des liquidités, des instruments monétaires, des instruments dérivés et de tout véhicule hors périmètre "actions et obligations d'entreprises cotées". Le taux de couverture du portefeuille et de l'indicateur de référence est identique pour tous les indicateurs présentés.

1. Rapport de Gestion

Les perspectives pour 2022 : Inflation, « pricing power », normalisation monétaire et valorisation des actions

Un des points majeurs de 2021 aura été le retour de l'inflation. La réouverture des économies s'est faite dans la douleur en ce qui concerne les chaines d'approvisionnement, de production et logistique. Les entreprises ont réagi à la crise sanitaire en réduisant leurs investissements au minimum et une partie des employés peu qualifiés ont profité de la période de confinement pour chercher un nouvel emploi dans d'autres secteurs. La conséquence se révèle aujourd'hui à travers les goulots d'étranglement subis dans plusieurs segments industriels et une pénurie de personnel dans plusieurs secteurs dont la logistique. La demande insatisfaite crée de l'inflation sur les prix de vente et il est maintenant clair qu'il faudra encore une bonne partie de l'année 2022 afin que les capacités de production atteignent à nouveau le niveau de la demande.

Pour faire face à ce contexte, nous avons des positions fortes sur des sociétés bénéficiant de cet environnement (ASML Holding, STMicroelectronics) ou immunisées contre ces problèmes (EssilorLuxottica, Inwit, L'Oréal, Siemens Healthineers, Linde). Par ailleurs, que cette inflation soit transitoire ou plus structurelle, le fonds est bien armé grâce à son exposition élevée aux sociétés qui bénéficient d'un fort « pricing power », c'est-à-dire la capacité à pouvoir répercuter la hausse des coûts dans les prix de vente, que ce soit grâce à des contrats long terme indexés à l'inflation (Inwit, Air Liquide, Linde), l'innovation associée à des parts de marché élevées (Knorr Bremse, Siemens Healthineers, ASML Holding, EssilorLuxottica) ou des marques fortes (L'Oréal, LVMH, Diageo, Nestlé). En 2021, les entreprises dans leur ensemble ont toutes réussi à passer des hausses de prix. Nous pensons que l'inflation notamment salariale sera beaucoup plus discriminatoire en 2022 quant à la capacité des entreprises à répercuter la hausse des coûts subie.

Une nouveauté pour 2022 sera également l'inflexion par les banques centrales des pays développés de leur politique monétaire hyper accommodante. Nous allons connaître une normalisation des politiques monétaires. Cela aura probablement deux impacts : la normalisation du crédit et des valorisations actions. La normalisation du crédit nous incite à privilégier des bilans solides couplés à une génération de liquidité élevée. Par normalisation des valorisations, nous entendons le dégonflement des valorisations d'entreprises les plus élevées notamment celles des sociétés non rentables. Aussi, nous restons convaincus qu'une vraie discipline de valorisation est nécessaire. Cette discipline de valorisation nous permet de ne pas conserver de fortes positions sur des sociétés où la qualité et/ou la croissance sont survalorisées par le marché.

Si l'actualité liée à la pandémie reste le principal moteur des marchés, ce sont bien ses conséquences, à moyen et long terme, qui constituent aujourd'hui les interrogations principales sur la valorisation des actifs, obligataires et actions. L'inflation sera notamment le thème principal à appréhender ces prochains mois, et les actions des banques centrales, qui y sont très liées, auront un impact assurément visible. Le fonds est bien positionné pour naviguer dans cet environnement complexe et inédit. L'exposition aux actions et la sensibilité peuvent de plus être pilotées de façon très réactive.

1. Rapport de Gestion

SFDR

Le fonds est sujet à des risques de durabilité tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »), par un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait entraîner un effet négatif réel ou potentiel impact sur la valeur de l'investissement. Si le processus d'investissement de portefeuille peut intégrer de façon non systématique une approche environnementale, sociale et de gouvernance (ESG), l'objectif d'investissement du portefeuille n'est pas en premier lieu d'atténuer ce risque. Cette approche peut par exemple porter sur la prise en compte de l'évolution de l'empreinte carbone et de la politique climat efficacité énergétique des émetteurs, les indicateurs sociaux des émetteurs tels que, par exemple, le climat social et les conditions de travail ou les formations, ou encore la gouvernance, notamment la compétence des dirigeants ou encore le respect des actionnaires minoritaires. La politique de gestion du risque de durabilité est disponible sur le site internet de la Société de gestion. Les principaux impacts négatifs des décisions d'investissement de la société de gestion sur les facteurs de durabilité ne sont pas pris en compte en raison de l'absence de données disponibles et fiables. La société de gestion pourra faire évoluer sa position dans le cadre de l'application des mesures de niveau 2 (dites « RTS ») relative au Règlement SFDR.

INFORMATION RELATIVE AU REGLEMENT TAXONOMIE 2020/852/UE

Cet OPCVM promeut des caractéristiques environnementales et sociales.
Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.
Toutefois, les investissements sous-jacents ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. L'alignement de l'OPCVM avec le Règlement Taxonomie n'est donc pas calculé.
Par conséquent, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ne s'applique à aucun des investissements en portefeuille.

L'OPCVM peut d'ores et déjà détenir des investissements dans des activités dites durables. Toutefois à ce jour, il ne peut être indiqué un pourcentage minimum d'investissement dans des activités économiques environnementales alignées avec tout ou partie des objectifs environnementaux.

La description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs et cet engagement intégré au processus de gestion de l'OPCVM. En raison du caractère récent et évolutif de la finance durable, ces informations seront actualisées dès qu'il en sera raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille avec les activités durables du Règlement Taxonomie.

1. Rapport de Gestion

e) Loi Energie Climat

Cet OPC n’est pas concerné par la réglementation sur la Loi Energie Climat.

2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.
La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : https://www.im.natixis.com/fr/resources/politique-selection-des-intermediaires.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : https://www.im.natixis.com/fr/resources/natixis-investment-managers-international-rapport-sur-lexercice-des-droits-de-vote.

■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).
Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la règlementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision.
Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.

- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.

2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.
Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.
Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.
Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.
Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un process de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ;…) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.
Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la règlementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1er euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1er euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.
Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation[2] :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :

o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.

[2] Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.

2. Engagements de gouvernance et compliance

o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.
In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2021* : 28 687 792 €
Rémunérations variables attribués au titre de 2021 : 12 824 013 €
Effectifs concernés : 376 collaborateurs
**Rémunérations fixes théoriques en ETP au 31 décembre 2021*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2021 : 11 163 156 € dont,
- Cadres supérieurs : 5 149 350 €
- Membres du personnel : 6 013 806 €

Effectifs concernés : 54

3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : **http://www.im.natixis.com**.

■ Frais de gestion nourricier

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment DNCA ACTIONS EURO PME. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,30% TTC, dont 0,30% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,99% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME I.
Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment DNCA ACTIONS EURO PME. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,70% TTC, dont 0,70% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,99% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME CO.
Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment DNCA ACTIONS EURO PME. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,30% TTC, dont 0,30% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,99% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME A0.
Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment DNCA ACTIONS EURO PME. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,80% TTC, dont 0,80% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,99% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME A1.
Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment DNCA ACTIONS EURO PME. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 2,70% TTC, dont 1,67% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,99% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME RE.

Le rapport annuel du maître est disponible sur demande auprès de la société de gestion.

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.

4. Rapport du commissaire aux comptes

FCPE SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME

43 avenue Pierre MENDES France
75013 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2022

Aux porteurs de parts du FCPE SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCPE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er avril 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des OPC et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte évolutif qu'en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas

échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCPE ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCPE.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCPE à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique
Document authentifié et daté par signature électronique

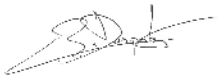

Signature numérique
de Bertrand
DESPORTES
Date : 2022.06.14
10:59:48 +02'00'

Bertrand DESPORTES

5. Comptes de l'exercice

a) Comptes annuels

■ BILAN ACTIF AU 31/03/2022 EN EUR

	31/03/2022	31/03/2021
INSTRUMENTS FINANCIERS	**48 222 602,53**	**34 093 544,16**
OPC MAÎTRE	**48 222 602,53**	**34 093 544,16**
Instruments financiers à terme	**0,00**	**0,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
CRÉANCES	**112 344,28**	**21 676,21**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	112 344,28	21 676,21
COMPTES FINANCIERS	**91 957,19**	**67 243,00**
Liquidités	91 957,19	67 243,00
TOTAL DE L'ACTIF	**48 426 904,00**	**34 182 463,37**

5. Comptes de l'exercice

■ BILAN PASSIF AU 31/03/2022 EN EUR

	31/03/2022	31/03/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	45 289 711,67	31 446 270,67
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	3 270 389,07	2 798 947,57
Résultat de l'exercice (a,b)	-164 510,51	-84 987,74
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**48 395 590,23**	**34 160 230,50**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	**31 313,77**	**22 232,87**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	31 313,77	22 232,87
COMPTES FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	**48 426 904,00**	**34 182 463,37**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

5. Comptes de l'exercice

■ HORS-BILAN AU 31/03/2022 EN EUR

	31/03/2022	31/03/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/03/2022 EN EUR

	31/03/2022	31/03/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	**0,00**	**0,00**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	514,77	399,21
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	**514,77**	**399,21**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**-514,77**	**-399,21**
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	132 822,21	91 328,68
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	0,00	0,00
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	**-133 336,98**	**-91 727,89**
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-31 173,53	6 740,15
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	**-164 510,51**	**-84 987,74**

5. Comptes de l'exercice

b) Comptes annuels - Annexes comptables

1. Règles et méthodes comptables

PRÉAMBULE

La clôture de l'exercice comptable est réalisée systématiquement le dernier jour de Bourse du mois de mars. Pour 2022, il s'agit du 31 mars.

L'exercice couvre la période du **1er avril 2021 au 31 mars 2022.**

Les comptes annuels sont présentés pour cet exercice, sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01, modifié.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

1 - Présentation

Les comptes annuels comprennent le bilan, les engagements hors bilan, le compte de résultat et l'annexe. Celle-ci expose les règles et méthodes comptables utilisées pour établir les comptes et donne des compléments d'information sur ces comptes.

2 - Règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation utilisées, si nécessaire, sont les suivantes :

- Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au prix du marché. Le prix du marché retenu est le cours de clôture du jour de la valorisation, ou le dernier cours connu à cette date. Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation, sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les valeurs étrangères détenues sont évaluées sur la base de leur cours sur la place boursière où elles ont été acquises ; l'évaluation en euros est alors obtenue en retenant les parités de change euro/devise fixées à Paris le jour du calcul de la valeur liquidative.
- Les valeurs d'entreprise non cotées sont évaluées de la manière suivante :

⇨ pour les obligations et les titres de créance : au nominal majoré des intérêts courus non échus, le contrat d'émission comportant l'engagement de la société émettrice de racheter les titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande de la société de gestion ;

5. Comptes de l'exercice

⇨ pour les parts sociales ou actions : en fonction des informations communiquées par l'entreprise sur la base de la méthode d'évaluation décrite par le règlement ; cette méthode fait l'objet d'une validation périodique par un expert indépendant. La valorisation est validée annuellement par le commissaire aux comptes de l'entreprise.

- Les OPC sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.
- Les titres de créances négociables (TCN) sont évalués à la valeur de marché :

En l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée : les taux retenus sont ceux des émissions de titres équivalents affectés de la marge de risque liée à l'émetteur. Cette marge doit être corrigée en fonction des risques de marché (taux, émetteur, …).

Les titres de créance négociables d'une durée résiduelle inférieure à trois mois, c'est-à-dire dont la durée à l'émission :

a) est inférieure ou égale à trois mois,

b) est supérieure à trois mois mais acquis par le FCPE trois mois ou moins de trois avant l'échéance du titre,

c) est supérieure à trois mois, acquis par le FCPE plus de trois mois avant l'échéance du titre, mais dont la durée de vie restant à courir, à la date de détermination de la valeur liquidative devient égale ou inférieure à trois mois, peuvent être évalués de façon linéaire ; c'est-à-dire en étalant sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition (cas a) ou la valeur de marché (cas b et c) et la valeur de remboursement.

- Les titres reçus en pension sont maintenus à la valeur du contrat.
- Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché.
- Les prêts et emprunts de titres sont évalués à leur valeur de marché.
- Les opérations à terme ferme et conditionnelles sont effectuées sur les marchés réglementés et sont évaluées au prix du marché.
- Pour les engagements hors bilan : les instruments à terme ferme sont présentés à la valeur nominale et les instruments à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.
- Les intérêts courus sur obligations sont calculés au jour de l'établissement de la valeur liquidative.
- Les intérêts sont comptabilisés coupon encaissé.
- Les achats et ventes de titres sont comptabilisés frais exclus.
- Les sommes distribuables sont capitalisées.

5. Comptes de l'exercice

3 - Frais de fonctionnement et de gestion, commissions

1) Pour la part I

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Commission de gestion administrative, comptable et financière (dont les honoraires du Commissaire aux Comptes dans la limite des frais réellement facturés) : 0,30 % TTC maximum l'an	FCPE
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,90 % (TTC) Taux maximum l'an*	FCPE
3	Commissions de mouvement	Néant		
4	Commission de surperformance	Néant		

* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0.90 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maitre.

2) Pour la part RE

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Commission de gestion administrative, comptable et financière (dont les honoraires du Commissaire aux Comptes dans la limite des frais réellement facturés) : 1,67 % TTC maximum l'an	FCPE
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,90 % (TTC) Taux maximum l'an*	FCPE
3	Commissions de mouvement	Néant		
4	Commission de surperformance	Néant		

* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0.90 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maitre.

5. Comptes de l'exercice

3) Pour la Part CO

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Commission de gestion administrative, comptable et financière (dont les honoraires du Commissaire aux Comptes dans la limite des frais réellement facturés) : 0,70% (TTC) l'an de l'actif net.	FCPE
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,90 % (TTC) Taux maximum l'an*	FCPE
3	Commissions de mouvement.	Néant		
4	Commission de surperformance	Néant		

* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0.90 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maitre.

4) Pour la part A0

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Commission de gestion administrative, comptable et financière (dont les honoraires du Commissaire aux Comptes dans la limite des frais réellement facturés) : 0,30 % TTC maximum l'an	FCPE
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,90 % (TTC) Taux maximum l'an*	FCPE
3	Commissions de mouvement	Néant		
4	Commission de surperformance	Néant		

* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0.90 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maitre.

5. Comptes de l'exercice

5) Pour la Part A1

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Commission de gestion administrative, comptable et financière (dont les honoraires du Commissaire aux Comptes dans la limite des frais réellement facturés) : 0,80% (TTC) l'an de l'actif net.	FCPE
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,90 % (TTC) Taux maximum l'an*	FCPE
3	Commissions de mouvement	Néant		
4	Commission de surperformance	Néant		

* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0,90 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maitre.

6) Pour la Part A2

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Commission de gestion administrative, comptable et financière (dont les honoraires du Commissaire aux Comptes dans la limite des frais réellement facturés) : 1,01 % (TTC) l'an de l'actif net.	FCPE
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,90 % (TTC) Taux maximum l'an*	FCPE
3	Commissions de mouvement	Néant		
4	Commission de surperformance	Néant		

* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0,90 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maitre.

7) Pour toutes les parts

Les frais de fonctionnement et de gestion sont perçus mensuellement. Les différents postes constituant ces frais sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative.

Le taux des frais effectivement constaté est mentionné chaque année dans le rapport de gestion.

Natixis Investment Managers International n'ayant pas opté pour le régime de la TVA, les frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion (hors honoraires du Commissaire aux Comptes) n'y sont pas actuellement assujettis.

Frais de transaction :
Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectués au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du Fonds.

Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à :
861 € T.T.C.

5. Comptes de l'exercice

■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/03/2022 EN EUR

	31/03/2022	31/03/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**34 160 230,50**	**21 893 082,06**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	27 634 331,06	16 739 793,16
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-17 122 260,94	-19 337 997,83
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 657 150,73	2 869 035,31
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	-957,77
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 199 475,86	12 089 053,46
Différence d'estimation exercice N	*11 379 938,64*	*10 180 462,78*
Différence d'estimation exercice N-1	*-10 180 462,78*	*1 908 590,68*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	*0,00*	*0,00*
Différence d'estimation exercice N-1	*0,00*	*0,00*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-133 336,98	-91 727,89
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	-50,00 (**)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**48 395 590,23**	**34 160 230,50**

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.
(**) N-1 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.

5. Comptes de l'exercice

■ SOUSCRIPTIONS RACHATS(*)

	31/03/2022	31/03/2021
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	**27 634 331,06**	**16 739 793,16**
Versements de la réserve spéciale de participation	2 795 504,11	2 511 666,20
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	3 195 579,87	1 862 453,19
Intérêts de retard versés par l'entreprise (intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	1 657 903,77	855 714,99
Abondements de l'entreprise	1 731 378,20	1 395 366,83
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	18 253 965,11	10 114 591,95
Transferts provenant d'un CET	0,00	0,00
Transferts provenant de jours de congés non pris	0,00	0,00
Distribution des dividendes	0,00	0,00
Droits d'entrée à la charge de l'entreprise	*0,00*	*0,00*
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	**17 122 260,94**	**19 337 997,83**
Rachats	2 444 382,15	1 191 023,82
Transferts à destination d'un autre OPC	14 677 878,79	18 146 974,01

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

5. Comptes de l'exercice

■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**0,00**	**0,00**
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	**0,00**	**0,00**

■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EURO)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/03/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	112 344,28
TOTAL DES CRÉANCES		**112 344,28**
DETTES		
	Rachats à payer	18 687,00
	Frais de gestion fixe	12 626,77
TOTAL DES DETTES		**31 313,77**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**81 030,51**

■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

• 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME I		
Parts souscrites durant l'exercice	784 634,17180	25 894 617,33
Parts rachetées durant l'exercice	-504 434,37970	-16 893 723,68
Solde net des souscriptions/rachats	280 199,79210	9 000 893,65
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 420 118,68030	
Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME CO		
Parts souscrites durant l'exercice	52,7025	786,23
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	52,7025	786,23
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	52,7025	
Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME A0		
Parts souscrites durant l'exercice	16 571,00000	288 052,33
Parts rachetées durant l'exercice	-1 393,00000	-25 029,43
Solde net des souscriptions/rachats	15 178,00000	263 022,90
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	15 345,00000	
Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME A1		
Parts souscrites durant l'exercice	16 903,6360	285 421,75
Parts rachetées durant l'exercice	-895,6547	-16 217,85
Solde net des souscriptions/rachats	16 007,9813	269 203,90
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	16 046,5161	
Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME RE		
Parts souscrites durant l'exercice	56 836,7860	1 165 453,42
Parts rachetées durant l'exercice	-10 051,2213	-187 289,98
Solde net des souscriptions/rachats	46 785,5647	978 163,44
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	51 919,0009	

5. Comptes de l'exercice

• 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME CO	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME A0	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME A1	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME RE	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ 3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	31/03/2022
Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	120 931,13
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME CO	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,13
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME A0	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	426,95
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME A1	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	986,86
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME RE	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	10 477,14
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,67
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/03/2022
Garanties reçues par l'OPC	0,00
- dont garanties de capital	0,00
	0,00
Autres engagements reçus	0,00
Autres engagements donnés	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

• 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

• 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/03/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

• 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			48 222 602,53
	FR0013017902	DNCA ACTIONS EURO PME F	48 222 602,53
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**48 222 602,53**

5. Comptes de l'exercice

■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/03/2022	31/03/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-164 510,51	-84 987,74
Total	**-164 510,51**	**-84 987,74**

	31/03/2022	31/03/2021
Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-143 981,65	-84 424,89
Total	**-143 981,65**	**-84 424,89**

	31/03/2022	31/03/2021
Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME CO		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-0,14	0,00
Total	**-0,14**	**0,00**

	31/03/2022	31/03/2021
Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME A0		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-799,92	-0,60
Total	**-799,92**	**-0,60**

5. Comptes de l'exercice

	31/03/2022	31/03/2021
Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME A1		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-2 190,57	-0,81
Total	**-2 190,57**	**-0,81**

	31/03/2022	31/03/2021
Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME RE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-17 538,23	-561,44
Total	**-17 538,23**	**-561,44**

5. Comptes de l'exercice

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/03/2022	31/03/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 270 389,07	2 798 947,57
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	**3 270 389,07**	**2 798 947,57**

	31/03/2022	31/03/2021
Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	3 164 914,06	2 794 914,50
Total	**3 164 914,06**	**2 794 914,50**

	31/03/2022	31/03/2021
Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME CO		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1,75	0,00
Total	**1,75**	**0,00**

	31/03/2022	31/03/2021
Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME A0		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	17 611,41	45,57
Total	**17 611,41**	**45,57**

5. Comptes de l'exercice

	31/03/2022	31/03/2021
Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME A1		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	18 299,79	12,99
Total	**18 299,79**	**12,99**

	31/03/2022	31/03/2021
Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME RE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	69 562,06	3 974,51
Total	**69 562,06**	**3 974,51**

5. Comptes de l'exercice

■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/03/2018	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022
Actif net Global en EUR	**18 635 647,73**	**20 586 976,88**	**21 893 082,06**	**34 160 230,50**	**48 395 590,23**
Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME I en EUR					
Actif net	18 635 647,73	20 586 976,88	21 893 082,06	34 064 281,12	46 842 302,21
Nombre de titres	776 670,51470	1 000 852,76620	1 230 156,37710	1 139 918,88820	1 420 118,68030
Valeur liquidative unitaire	23,99427	20,56943	17,79699	29,88307	32,98477
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,93	0,44	0,27	2,45	2,22
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,06	-0,07	-0,06	-0,07	-0,10
Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME CO en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	782,11
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	52,7025
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	14,84009
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,03
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME A0 en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	2 569,96	260 659,82
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	167,00000	15 345,00000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	15,38898	16,98662
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,27	1,14
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,05

5. Comptes de l'exercice

■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/03/2018	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022
Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME A1 en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	590,49	270 075,15
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	38,5348	16 046,5161
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	15,32355	16,83076
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,33	1,14
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	-0,02	-0,13
Part SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME RE en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	92 788,93	1 021 770,94
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	5 133,4362	51 919,0009
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	18,07540	19,68009
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,77	1,33
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	-0,10	-0,33

5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
DNCA ACTIONS EURO PME F	EUR	2 222,037	48 222 602,53	99,64
TOTAL FRANCE			**48 222 602,53**	**99,64**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**48 222 602,53**	**99,64**
TOTAL Organismes de placement collectif			**48 222 602,53**	**99,64**
Créances			**112 344,28**	**0,23**
Dettes			**-31 313,77**	**-0,06**
Comptes financiers			**91 957,19**	**0,19**
Actif net			**48 395 590,23**	**100,00**

6. Annexe(s)

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SÉLECTION DNCA ACTIONS EURO PME

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)

Code AMF : 990000115789
Part I (C)
FIA de droit français
Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le FCPE est classé : Actions de pays de la zone euro.
- Un Fonds nourricier est un Fonds investi au minimum à 90% dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître.
- Le FCPE est un Fonds nourricier de la Part F de l'OPCVM maître de droit français ''DNCA ACTIONS EURO PME'', géré par DNCA Finance. L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du FCPE peut être inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. L'objectif de gestion de l'OPCVM maître *''consiste à surperformer les marchés européens des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire, sur une durée de placement minimale recommandée supérieure à 5 ans, en privilégiant une politique de stock picking (c'est-à-dire une sélection des titres de sociétés cotées en fonction de leurs caractéristiques propres et non en fonction du secteur auquel elles appartiennent), permettant ainsi de privilégier les valeurs offrant, selon la société de gestion, les meilleures perspectives de croissance. L'univers d'investissement de l'OPCVM rend impropre l'utilisation d'un indicateur de référence pour la construction du portefeuille. En effet, il n'existe aucun indice représentatif de l'univers d'investissement. Cependant, la performance de l'OPCVM peut être comparée a posteriori, sur la durée d'investissement minimum recommandée, avec l'indicateur de référence composite suivant : 50% MSCI EMU SMALL CAP DNR + 50% CAC PME DNR en euros''.*
- La politique d'investissement de l'OPCVM maître *''repose sur une gestion active. Le gérant choisit librement les titres qui composent le portefeuille sans se référer à un Indicateur de Référence.*
  Le processus de gestion de l'OPCVM est fondé sur la sélection de sociétés au sein de l'univers des petites et moyennes capitalisations européennes, qui, au moment de l'investissement, d'une part occupent moins de 5 000 personnes et d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros. La gestion intègre une approche '' bottom up '' dans le choix des pays et des secteurs mais privilégie le '' stock picking '' fondé sur la recherche et la sélection de valeurs qui présentent, selon la société de gestion, des potentiels de croissance. La construction du portefeuille repose sur une analyse de la stratégie et de la situation financière de chaque société, au travers de la revue de son plan de développement, de ses perspectives d'activité ainsi que de sa profitabilité, sa structure financière et sur les perspectives de hausse des bénéfices''.
- Le portefeuille de l'OPCVM maître *''sera investi en permanence à plus de 75% de son actif dans des titres éligibles au PEA et au PEA-PME (Plan d'Epargne en actions destiné au financement des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire au sens du Code monétaire et financier). De plus, le Fonds sera exposé en permanence à plus de 75% de son actif aux marchés des actions des pays de la zone euro. L'OPCVM sera investi en permanence à plus de 50% de son actif dans des titres éligibles au régime DSK. Enfin, l'actif de l'OPCVM sera investi en permanence à 35% minimum en actions émises par des entreprises ayant leur siège social en France. Les investissements sur Alternext seront réalisés dans la limite de 10% de l'actif net. En outre, pour gérer les besoins de trésorerie de l'OPCVM liés notamment aux souscriptions et rachats des parts de l'OPCVM, mais aussi pour faire évoluer le profil de risque de l'OPCVM vers un univers moins exposé aux risques actions, le portefeuille de l'OPCVM pourra être investi dans les titres ou instruments suivants : titres de créances négociables et instruments du marché monétaire émis par les émetteurs ayant leur siège social dans des pays de la zone euro, dans la limite de 10% de l'actif net''.*
- Les revenus générés par le FCPE sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

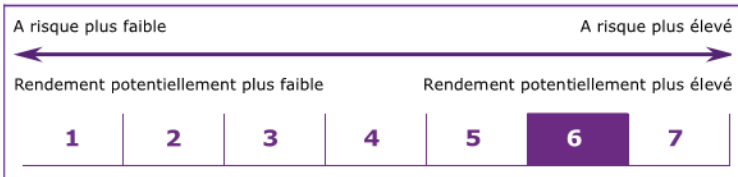

L'indicateur de risque reflète l'exposition du FCPE aux marchés actions de la zone euro.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.
- La catégorie de risque associée au FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de liquidité :** le risque de liquidité représente la baisse de prix que le FCPE devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.

Le profil de risque du FCPE nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCPE sur le dernier exercice	
Frais courants	1,28%
Frais prélevés par le FCPE sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en mars 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

PERFORMANCES PASSEES

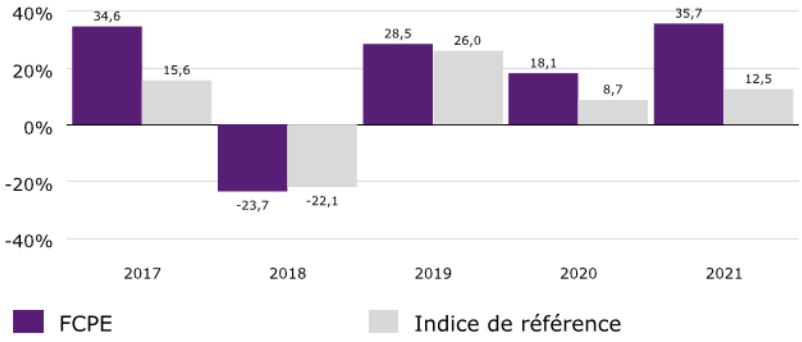

- Les indices de référence sont calculés dividendes nets / coupons réinvestis.
- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le FCPE.
- **Année de création du FCPE :** 2015.
- **Année de création de la part I (C) :** 2015.
- **Devise :** Euro.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du FCPE étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la règlementation fiscale française.
- Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de deux membres :
  - un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe, élu directement par les porteurs de parts ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises,
  - un membre représentant l'entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du FCPE et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FCPE.*

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SÉLECTION DNCA ACTIONS EURO PME

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)

Code AMF : 990000124489
Part RE (C) EUR
FIA de droit français
Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le FCPE est classé : Actions de pays de la zone euro.
- Un Fonds nourricier est un Fonds investi au minimum à 90% dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître.
- Le FCPE est un Fonds nourricier de la Part F de l'OPCVM maître de droit français ''DNCA ACTIONS EURO PME'', géré par DNCA Finance. L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du FCPE peut être inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. L'objectif de gestion de l'OPCVM maître *''consiste à surperformer les marchés européens des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire, sur une durée de placement minimale recommandée supérieure à 5 ans, en privilégiant une politique de stock picking (c'est-à-dire une sélection des titres de sociétés cotées en fonction de leurs caractéristiques propres et non en fonction du secteur auquel elles appartiennent), permettant ainsi de privilégier les valeurs offrant, selon la société de gestion, les meilleures perspectives de croissance. L'univers d'investissement de l'OPCVM rend impropre l'utilisation d'un indicateur de référence pour la construction du portefeuille. En effet, il n'existe aucun indice représentatif de l'univers d'investissement. Cependant, la performance de l'OPCVM peut être comparée a posteriori, sur la durée d'investissement minimum recommandée, avec l'indicateur de référence composite suivant : 50% MSCI EMU SMALL CAP DNR + 50% CAC PME DNR en euros''.*
- La politique d'investissement de l'OPCVM maître *''repose sur une gestion active. Le gérant choisit librement les titres qui composent le portefeuille sans se référer à un Indicateur de Référence.*
  Le processus de gestion de l'OPCVM est fondé sur la sélection de sociétés au sein de l'univers des petites et moyennes capitalisations européennes, qui, au moment de l'investissement, d'une part occupent moins de 5 000 personnes et d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros. La gestion intègre une approche '' bottom up '' dans le choix des pays et des secteurs mais privilégie le '' stock picking '' fondé sur la recherche et la sélection de valeurs qui présentent, selon la société de gestion, des potentiels de croissance. La construction du portefeuille repose sur une analyse de la stratégie et de la situation financière de chaque société, au travers de la revue de son plan de développement, de ses perspectives d'activité ainsi que de sa profitabilité, sa structure financière et sur les perspectives de hausse des bénéfices''.
- Le portefeuille de l'OPCVM maître *''sera investi en permanence à plus de 75% de son actif dans des titres éligibles au PEA et au PEA-PME (Plan d'Epargne en actions destiné au financement des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire au sens du Code monétaire et financier). De plus, le Fonds sera exposé en permanence à plus de 75% de son actif aux marchés des actions des pays de la zone euro. L'OPCVM sera investi en permanence à plus de 50% de son actif dans des titres éligibles au régime DSK. Enfin, l'actif de l'OPCVM sera investi en permanence à 35% minimum en actions émises par des entreprises ayant leur siège social en France. Les investissements sur Alternext seront réalisés dans la limite de 10% de l'actif net. En outre, pour gérer les besoins de trésorerie de l'OPCVM liés notamment aux souscriptions et rachats des parts de l'OPCVM, mais aussi pour faire évoluer le profil de risque de l'OPCVM vers un univers moins exposé aux risques actions, le portefeuille de l'OPCVM pourra être investi dans les titres ou instruments suivants : titres de créances négociables et instruments du marché monétaire émis par les émetteurs ayant leur siège social dans des pays de la zone euro, dans la limite de 10% de l'actif net''.*
- Les revenus générés par le FCPE sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

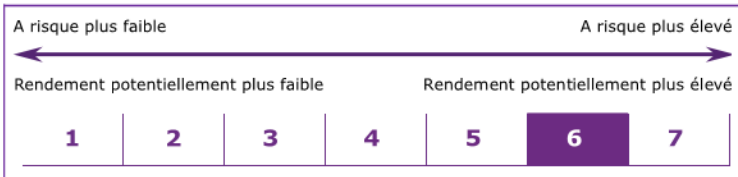

L'indicateur de risque reflète l'exposition du FCPE aux marchés actions de la zone euro.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.
- La catégorie de risque associée au FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de liquidité :** le risque de liquidité représente la baisse de prix que le FCPE devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.

Le profil de risque du FCPE nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCPE sur le dernier exercice	
Frais courants	2,65%
Frais prélevés par le FCPE sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en mars 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

PERFORMANCES PASSEES

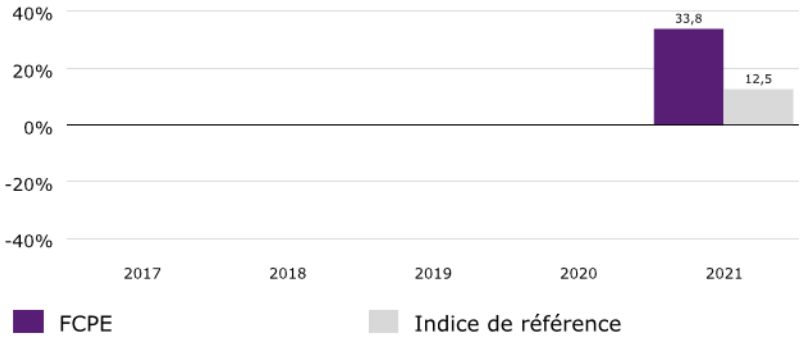

- Les indices de référence sont calculés dividendes nets / coupons réinvestis.
- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le FCPE.
- **Année de création du FCPE :** 2015.
- **Année de création de la part RE (C) EUR :** 2020.
- **Devise :** Euro.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du FCPE étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la règlementation fiscale française.
- Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de deux membres :
  - un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe, élu directement par les porteurs de parts ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises,
  - un membre représentant l'entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du FCPE et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FCPE.*

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SÉLECTION DNCA ACTIONS EURO PME

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)

Code AMF : 990000131179
Part CO
FIA de droit français
Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le FCPE est classé : Actions de pays de la zone euro.
- Un Fonds nourricier est un Fonds investi au minimum à 90% dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître.
- La politique d'investissement de l'OPCVM maître *''repose sur une gestion active. Le gérant choisit librement les titres qui composent le portefeuille sans se référer à un Indicateur de Référence.*
  Le processus de gestion de l'OPCVM est fondé sur la sélection de sociétés au sein de l'univers des petites et moyennes capitalisations européennes, qui, au moment de l'investissement, d'une part occupent moins de 5 000 personnes et d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros. La gestion intègre une approche '' bottom up '' dans le choix des pays et des secteurs mais privilégie le '' stock picking '' fondé sur la recherche et la sélection de valeurs qui présentent, selon la société de gestion, des potentiels de croissance. La construction du portefeuille repose sur une analyse de la stratégie et de la situation financière de chaque société, au travers de la revue de son plan de développement, de ses perspectives d'activité ainsi que de sa profitabilité, sa structure financière et sur les perspectives de hausse des bénéfices''.
- Le portefeuille de l'OPCVM maître *''sera investi en permanence à plus de 75% de son actif dans des titres éligibles au PEA et au PEA-PME (Plan d'Epargne en actions destiné au financement des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire au sens du Code monétaire et financier). De plus, le Fonds sera exposé en permanence à plus de 75% de son actif aux marchés des actions des pays de la zone euro. L'OPCVM sera investi en permanence à plus de 50% de son actif dans des titres éligibles au régime DSK. Enfin, l'actif de l'OPCVM sera investi en permanence à 35% minimum en actions émises par des entreprises ayant leur siège social en France. Les investissements sur Alternext seront réalisés dans la limite de 10% de l'actif net. En outre, pour gérer les besoins de trésorerie de l'OPCVM liés notamment aux souscriptions et rachats des parts de l'OPCVM, mais aussi pour faire évoluer le profil de risque de l'OPCVM vers un univers moins exposé aux risques actions, le portefeuille de l'OPCVM pourra être investi dans les titres ou instruments suivants : titres de créances négociables et instruments du marché monétaire émis par les émetteurs ayant leur siège social dans des pays de la zone euro, dans la limite de 10% de l'actif net''.*
- Les revenus générés par le FCPE sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

L'indicateur de risque reflète l'exposition du FCPE aux marchés actions de la zone euro.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.
- La catégorie de risque associée au FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de liquidité :** le risque de liquidité représente la baisse de prix que le FCPE devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.

Le profil de risque du FCPE nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCPE sur le dernier exercice	
Frais courants	1,60%*
Frais prélevés par le FCPE sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

PERFORMANCES PASSEES

Compte tenu de la date de création de la part, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création du FCPE :** 2015.
- **Année de création de la part CO :** 2021.
- **Devise :** Euro.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du FCPE étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la règlementation fiscale française.
- Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de deux membres :
  - un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe, élu directement par les porteurs de parts ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises,
  - un membre représentant l'entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du FCPE et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FCPE.*

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SÉLECTION DNCA ACTIONS EURO PME

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)

Code ISIN : FR0014000Z84
Part Assureur A0
FIA de droit français
Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le FCPE est classé : Actions de pays de la zone euro.
- Un Fonds nourricier est un Fonds investi au minimum à 90% dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître.
- Le FCPE est un Fonds nourricier de la Part F de l'OPCVM maître de droit français ''DNCA ACTIONS EURO PME'', géré par DNCA Finance. L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du FCPE peut être inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. L'objectif de gestion de l'OPCVM maître *''consiste à surperformer les marchés européens des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire, sur une durée de placement minimale recommandée supérieure à 5 ans, en privilégiant une politique de stock picking (c'est-à-dire une sélection des titres de sociétés cotées en fonction de leurs caractéristiques propres et non en fonction du secteur auquel elles appartiennent), permettant ainsi de privilégier les valeurs offrant, selon la société de gestion, les meilleures perspectives de croissance. L'univers d'investissement de l'OPCVM rend impropre l'utilisation d'un indicateur de référence pour la construction du portefeuille. En effet, il n'existe aucun indice représentatif de l'univers d'investissement. Cependant, la performance de l'OPCVM peut être comparée a posteriori, sur la durée d'investissement minimum recommandée, avec l'indicateur de référence composite suivant : 50% MSCI EMU SMALL CAP DNR + 50% CAC PME DNR en euros''.*
- La politique d'investissement de l'OPCVM maître *''repose sur une gestion active. Le gérant choisit librement les titres qui composent le portefeuille sans se référer à un Indicateur de Référence.*
  Le processus de gestion de l'OPCVM est fondé sur la sélection de sociétés au sein de l'univers des petites et moyennes capitalisations européennes, qui, au moment de l'investissement, d'une part occupent moins de 5 000 personnes et d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros. La gestion intègre une approche '' bottom up '' dans le choix des pays et des secteurs mais privilégie le '' stock picking '' fondé sur la recherche et la sélection de valeurs qui présentent, selon la société de gestion, des potentiels de croissance. La construction du portefeuille repose sur une analyse de la stratégie et de la situation financière de chaque société, au travers de la revue de son plan de développement, de ses perspectives d'activité ainsi que de sa profitabilité, sa structure financière et sur les perspectives de hausse des bénéfices''.
- Le portefeuille de l'OPCVM maître *''sera investi en permanence à plus de 75% de son actif dans des titres éligibles au PEA et au PEA-PME (Plan d'Epargne en actions destiné au financement des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire au sens du Code monétaire et financier). De plus, le Fonds sera exposé en permanence à plus de 75% de son actif aux marchés des actions des pays de la zone euro. L'OPCVM sera investi en permanence à plus de 50% de son actif dans des titres éligibles au régime DSK. Enfin, l'actif de l'OPCVM sera investi en permanence à 35% minimum en actions émises par des entreprises ayant leur siège social en France. Les investissements sur Alternext seront réalisés dans la limite de 10% de l'actif net. En outre, pour gérer les besoins de trésorerie de l'OPCVM liés notamment aux souscriptions et rachats des parts de l'OPCVM, mais aussi pour faire évoluer le profil de risque de l'OPCVM vers un univers moins exposé aux risques actions, le portefeuille de l'OPCVM pourra être investi dans les titres ou instruments suivants : titres de créances négociables et instruments du marché monétaire émis par les émetteurs ayant leur siège social dans des pays de la zone euro, dans la limite de 10% de l'actif net''.*
- Les revenus générés par le FCPE sont capitalisés.
- ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne peut demander tous les jours le rachat des parts détenues à la demande des bénéficiaires du PER assurantiel. Les rachats sont exécutés sur la base de la valeur liquidative telle que définie par le PER assurantiel et/ou dans la documentation contractuelle associée. Les bénéficiaires d'un PER assurantiel sont invités à se renseigner directement auprès d'ARIAL CNP ASSURANCES ou du gestionnaire de leur PER, sur les modalités de modification de leur exposition via leur PER.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

L'indicateur de risque reflète l'exposition du FCPE aux marchés actions de la zone euro.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.
- La catégorie de risque associée au FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de liquidité :** le risque de liquidité représente la baisse de prix que le FCPE devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.

Le profil de risque du FCPE nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCPE sur le dernier exercice	
Frais courants	1,28%
Frais prélevés par le FCPE sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon le plan d'épargne retraite de votre entreprise.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en mars 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé aux investisseurs de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès du gestionnaire du PER de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

PERFORMANCES PASSEES

Compte tenu de la date de création de la part, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création du FCPE :** 2015.
- **Année de création de la part A0 :** 2020.
- **Devise :** Euro.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Gestionnaire du PER: ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne, en qualité de gestionnaire du PER au sens de l'article L224-8 du Code monétaire et financier.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise, du gestionnaire du PER ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/épargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou auprès du gestionnaire du PER ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International, 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts : toutes les informations concernant le FCPE peuvent être obtenues en s'adressant au gestionnaire du PER ou auprès de la société de gestion : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Fiscalité : selon le type de versement et les options prises à la souscription, outre les prélèvements sociaux sur les plus-values, le capital constitué peut être soumis à impôt sur le revenu (ou au prélèvement forfaitaire unique) lors du rachat. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès du gestionnaire du PER.
- Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de deux membres :
  - un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe, élu directement par les porteurs de parts ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises,
  - un membre représentant l'entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.
- Lorsque le Plan donne lieu à l'adhésion à un contrat d'assurance de groupe, les titulaires du plan sont représentés au Conseil de Surveillance du FCPE en lieu et place de l'entreprise d'assurance porteuse des parts.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du FCPE et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FCPE.*

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SÉLECTION DNCA ACTIONS EURO PME

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)

Code ISIN : FR0013532256
Part Assureur A1
FIA de droit français
Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le FCPE est classé : Actions de pays de la zone euro.
- Un Fonds nourricier est un Fonds investi au minimum à 90% dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître.
- Le FCPE est un Fonds nourricier de la Part F de l'OPCVM maître de droit français ''DNCA ACTIONS EURO PME'', géré par DNCA Finance. L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du FCPE peut être inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. L'objectif de gestion de l'OPCVM maître *''consiste à surperformer les marchés européens des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire, sur une durée de placement minimale recommandée supérieure à 5 ans, en privilégiant une politique de stock picking (c'est-à-dire une sélection des titres de sociétés cotées en fonction de leurs caractéristiques propres et non en fonction du secteur auquel elles appartiennent), permettant ainsi de privilégier les valeurs offrant, selon la société de gestion, les meilleures perspectives de croissance. L'univers d'investissement de l'OPCVM rend impropre l'utilisation d'un indicateur de référence pour la construction du portefeuille. En effet, il n'existe aucun indice représentatif de l'univers d'investissement. Cependant, la performance de l'OPCVM peut être comparée a posteriori, sur la durée d'investissement minimum recommandée, avec l'indicateur de référence composite suivant : 50% MSCI EMU SMALL CAP DNR + 50% CAC PME DNR en euros''.*
- La politique d'investissement de l'OPCVM maître *''repose sur une gestion active. Le gérant choisit librement les titres qui composent le portefeuille sans se référer à un Indicateur de Référence.*
  Le processus de gestion de l'OPCVM est fondé sur la sélection de sociétés au sein de l'univers des petites et moyennes capitalisations européennes, qui, au moment de l'investissement, d'une part occupent moins de 5 000 personnes et d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros. La gestion intègre une approche '' bottom up '' dans le choix des pays et des secteurs mais privilégie le '' stock picking '' fondé sur la recherche et la sélection de valeurs qui présentent, selon la société de gestion, des potentiels de croissance. La construction du portefeuille repose sur une analyse de la stratégie et de la situation financière de chaque société, au travers de la revue de son plan de développement, de ses perspectives d'activité ainsi que de sa profitabilité, sa structure financière et sur les perspectives de hausse des bénéfices''.
- Le portefeuille de l'OPCVM maître *''sera investi en permanence à plus de 75% de son actif dans des titres éligibles au PEA et au PEA-PME (Plan d'Epargne en actions destiné au financement des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire au sens du Code monétaire et financier). De plus, le Fonds sera exposé en permanence à plus de 75% de son actif aux marchés des actions des pays de la zone euro. L'OPCVM sera investi en permanence à plus de 50% de son actif dans des titres éligibles au régime DSK. Enfin, l'actif de l'OPCVM sera investi en permanence à 35% minimum en actions émises par des entreprises ayant leur siège social en France. Les investissements sur Alternext seront réalisés dans la limite de 10% de l'actif net. En outre, pour gérer les besoins de trésorerie de l'OPCVM liés notamment aux souscriptions et rachats des parts de l'OPCVM, mais aussi pour faire évoluer le profil de risque de l'OPCVM vers un univers moins exposé aux risques actions, le portefeuille de l'OPCVM pourra être investi dans les titres ou instruments suivants : titres de créances négociables et instruments du marché monétaire émis par les émetteurs ayant leur siège social dans des pays de la zone euro, dans la limite de 10% de l'actif net''.*
- Les revenus générés par le FCPE sont capitalisés.
- ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne peut demander tous les jours le rachat des parts détenues à la demande des bénéficiaires du PER assurantiel. Les rachats sont exécutés sur la base de la valeur liquidative telle que définie par le PER assurantiel et/ou dans la documentation contractuelle associée. Les bénéficiaires d'un PER assurantiel sont invités à se renseigner directement auprès d'ARIAL CNP ASSURANCES ou du gestionnaire de leur PER, sur les modalités de modification de leur exposition via leur PER.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

L'indicateur de risque reflète l'exposition du FCPE aux marchés actions de la zone euro.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.
- La catégorie de risque associée au FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de liquidité :** le risque de liquidité représente la baisse de prix que le FCPE devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.

Le profil de risque du FCPE nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCPE sur le dernier exercice	
Frais courants	1,78%
Frais prélevés par le FCPE sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon le plan d'épargne retraite de votre entreprise.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en mars 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé aux investisseurs de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès du gestionnaire du PER de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

PERFORMANCES PASSEES

Compte tenu de la date de création de la part, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création du FCPE :** 2015.
- **Année de création de la part A1 :** 2020.
- **Devise :** Euro.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Gestionnaire du PER: ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne, en qualité de gestionnaire du PER au sens de l'article L224-8 du Code monétaire et financier.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise, du gestionnaire du PER ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/épargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou auprès du gestionnaire du PER ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International, 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts : toutes les informations concernant le FCPE peuvent être obtenues en s'adressant au gestionnaire du PER ou auprès de la société de gestion : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Fiscalité : selon le type de versement et les options prises à la souscription, outre les prélèvements sociaux sur les plus-values, le capital constitué peut être soumis à impôt sur le revenu (ou au prélèvement forfaitaire unique) lors du rachat. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès du gestionnaire du PER.
- Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de deux membres :
  - un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe, élu directement par les porteurs de parts ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises,
  - un membre représentant l'entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.
- Lorsque le Plan donne lieu à l'adhésion à un contrat d'assurance de groupe, les titulaires du plan sont représentés au Conseil de Surveillance du FCPE en lieu et place de l'entreprise d'assurance porteuse des parts.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du FCPE et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FCPE.*

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SÉLECTION DNCA ACTIONS EURO PME

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)

Code ISIN : FR0013532264
Part Assureur A2
FIA de droit français
Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le FCPE est classé : Actions de pays de la zone euro.
- Un Fonds nourricier est un Fonds investi au minimum à 90% dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître.
- Le FCPE est un Fonds nourricier de la Part F de l'OPCVM maître de droit français ''DNCA ACTIONS EURO PME'', géré par DNCA Finance. L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du FCPE peut être inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. L'objectif de gestion de l'OPCVM maître *''consiste à surperformer les marchés européens des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire, sur une durée de placement minimale recommandée supérieure à 5 ans, en privilégiant une politique de stock picking (c'est-à-dire une sélection des titres de sociétés cotées en fonction de leurs caractéristiques propres et non en fonction du secteur auquel elles appartiennent), permettant ainsi de privilégier les valeurs offrant, selon la société de gestion, les meilleures perspectives de croissance. L'univers d'investissement de l'OPCVM rend impropre l'utilisation d'un indicateur de référence pour la construction du portefeuille. En effet, il n'existe aucun indice représentatif de l'univers d'investissement. Cependant, la performance de l'OPCVM peut être comparée a posteriori, sur la durée d'investissement minimum recommandée, avec l'indicateur de référence composite suivant : 50% MSCI EMU SMALL CAP DNR + 50% CAC PME DNR en euros''.*
- La politique d'investissement de l'OPCVM maître *''repose sur une gestion active. Le gérant choisit librement les titres qui composent le portefeuille sans se référer à un Indicateur de Référence.*
  Le processus de gestion de l'OPCVM est fondé sur la sélection de sociétés au sein de l'univers des petites et moyennes capitalisations européennes, qui, au moment de l'investissement, d'une part occupent moins de 5 000 personnes et d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros. La gestion intègre une approche '' bottom up '' dans le choix des pays et des secteurs mais privilégie le '' stock picking '' fondé sur la recherche et la sélection de valeurs qui présentent, selon la société de gestion, des potentiels de croissance. La construction du portefeuille repose sur une analyse de la stratégie et de la situation financière de chaque société, au travers de la revue de son plan de développement, de ses perspectives d'activité ainsi que de sa profitabilité, sa structure financière et sur les perspectives de hausse des bénéfices''.
- Le portefeuille de l'OPCVM maître *''sera investi en permanence à plus de 75% de son actif dans des titres éligibles au PEA et au PEA-PME (Plan d'Epargne en actions destiné au financement des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire au sens du Code monétaire et financier). De plus, le Fonds sera exposé en permanence à plus de 75% de son actif aux marchés des actions des pays de la zone euro. L'OPCVM sera investi en permanence à plus de 50% de son actif dans des titres éligibles au régime DSK. Enfin, l'actif de l'OPCVM sera investi en permanence à 35% minimum en actions émises par des entreprises ayant leur siège social en France. Les investissements sur Alternext seront réalisés dans la limite de 10% de l'actif net. En outre, pour gérer les besoins de trésorerie de l'OPCVM liés notamment aux souscriptions et rachats des parts de l'OPCVM, mais aussi pour faire évoluer le profil de risque de l'OPCVM vers un univers moins exposé aux risques actions, le portefeuille de l'OPCVM pourra être investi dans les titres ou instruments suivants : titres de créances négociables et instruments du marché monétaire émis par les émetteurs ayant leur siège social dans des pays de la zone euro, dans la limite de 10% de l'actif net''.*
- Les revenus générés par le FCPE sont capitalisés.
- ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne peut demander tous les jours le rachat des parts détenues à la demande des bénéficiaires du PER assurantiel. Les rachats sont exécutés sur la base de la valeur liquidative telle que définie par le PER assurantiel et/ou dans la documentation contractuelle associée. Les bénéficiaires d'un PER assurantiel sont invités à se renseigner directement auprès d'ARIAL CNP ASSURANCES ou du gestionnaire de leur PER, sur les modalités de modification de leur exposition via leur PER.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

L'indicateur de risque reflète l'exposition du FCPE aux marchés actions de la zone euro.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.
- La catégorie de risque associée au FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de liquidité :** le risque de liquidité représente la baisse de prix que le FCPE devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.

Le profil de risque du FCPE nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCPE sur le dernier exercice	
Frais courants	1,91%*
Frais prélevés par le FCPE sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon le plan d'épargne retraite de votre entreprise.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé aux investisseurs de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès du gestionnaire du PER de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

PERFORMANCES PASSEES

Compte tenu de la date de création de la part, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création du FCPE :** 2015.
- **Année de création de la part A2 :** 2020.
- **Devise :** Euro.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Gestionnaire du PER: ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne, en qualité de gestionnaire du PER au sens de l'article L224-8 du Code monétaire et financier.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise, du gestionnaire du PER ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/épargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou auprès du gestionnaire du PER ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International, 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts : toutes les informations concernant le FCPE peuvent être obtenues en s'adressant au gestionnaire du PER ou auprès de la société de gestion : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Fiscalité : selon le type de versement et les options prises à la souscription, outre les prélèvements sociaux sur les plus-values, le capital constitué peut être soumis à impôt sur le revenu (ou au prélèvement forfaitaire unique) lors du rachat. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès du gestionnaire du PER.
- Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de deux membres :
  - un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe, élu directement par les porteurs de parts ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises,
  - un membre représentant l'entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.
- Lorsque le Plan donne lieu à l'adhésion à un contrat d'assurance de groupe, les titulaires du plan sont représentés au Conseil de Surveillance du FCPE en lieu et place de l'entreprise d'assurance porteuse des parts.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du FCPE et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FCPE.*

NATIXIS
INTERÉPARGNE

SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME

31 mars 2022

Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître DNCA ACTIONS EURO PME lequel a pour objectif de gestion de surperformer les marchés européens des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire, sur une durée de placement minimale recommandée supérieure à 5 ans, en privilégiant une politique de stock picking (c'est-à-dire une sélection des titres de sociétés cotées en fonction de leurs caractéristiques propres et non en fonction du secteur auquel elles appartiennent), permettant ainsi de privilégier les valeurs offrant, selon la société de gestion, les meilleures perspectives de croissance.

FCPE N°3666

CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d' €) :		48.40
Valeur liquidative en € :	Part I	32.98477

DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)

5 ans au moins

INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

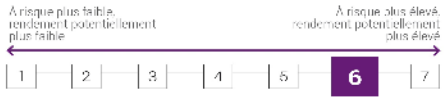

INDICATEUR DE COMPARAISON(2)

50% MSCI EMU SMALL CAP DNR + 50% CAC PME DNR

CARACTÉRISTIQUES

Date d'agrément	09/11/2015
Devise du fonds	EUR
Type de fonds	FCPE
Valorisation	Quotidienne
Dépositaire	CACEIS Bank
Société de gestion	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
Classification AMF	Actions de pays de la zone euro

PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques actions / petites et moyennes capitalisations / gestion discrétionnaire / perte en capital / taux / liquidité / change / durabilité

FRAIS COURANTS: 1.28%

PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée Depuis le	1 mois 28/02/2022	Depuis le 31/12/2021	1 an 31/03/2021	3 ans 29/03/2019	5 ans 31/03/2017	Création 27/01/2016
Performance du FCPE	2.48%	-12.39%	10.38%	60.36%	68.35%	119.90%
Performance de l'indicateur de comparaison	1.81%	-11.37%	-7.20%	-	-	-
Écart de performance	*0.67%*	*-1.02%*	*17.58%*	-	-	-
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	17.00%	10.97%	13.60%
Performance annualisée de l'indicateur de comparaison	NS	NS	NS	-	-	-
Écart de performance	*NS*	*NS*	*NS*	-	-	-
Volatilité du FCPE	NS	NS	16.68%	22.15%	20.25%	19.53%
Volatilité de l'indice de comparaison	NS	NS	16.91%	-	-	-

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)

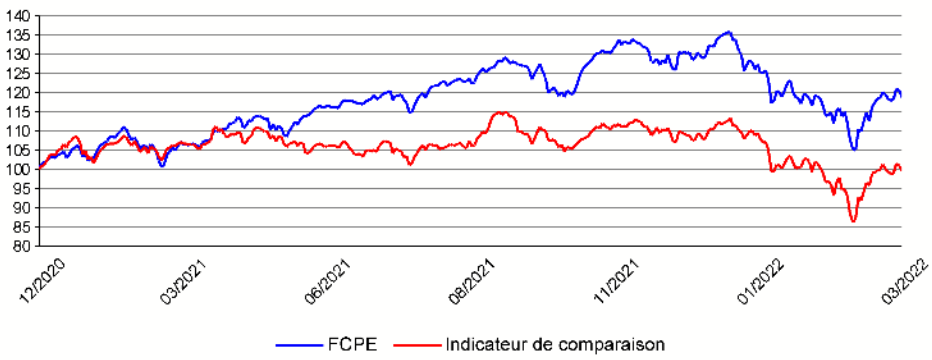

PERFORMANCES CALENDAIRES

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Performance du FCPE	35.65%	18.09%	28.46%	-23.67%	34.63%					
Performance de l'indicateur de comparaison	12.45%									
Écart de performance	23.20%									

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)

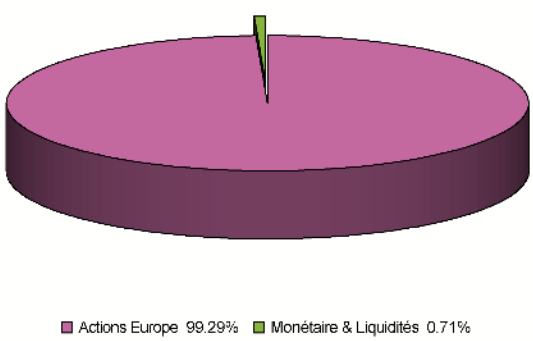

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE ACTIONS EUROPÉENNES

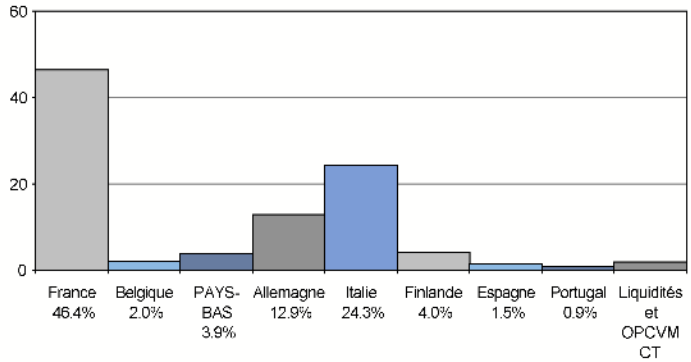

(1) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs
(2) Voir glossaire page suivante
(3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

PRINCIPALES LIGNES (FONDS NOURRICIER)

FR0013017902	DNCA ACTIONS EURO PME F	99.64%

COMMENTAIRE DE GESTION

L'indice MSCI EMU small cap a regagné 1,81% en mars, malgré une chute de 11% au 8 mars ; ensuite, l'espoir d'un cessez le feu entre la Russie et l'Ukraine a permis de revenir au niveau du 1er mars et la volatilité s'est calmée. Le prix du baril de pétrole brent termine le mois à 108$, +7%, avec un passage à 130$. Cependant, la hausse générale des matières premières, et donc de l'inflation, fait anticiper une baisse du pouvoir d'achat des consommateurs : ce qui explique la sous performance des titres dépendants de la consommation : commerce, automobile, voyages, loisirs, médias, publicité (consommation discrétionnaire -5.13%, consommation non durable -4.79%). L'énergie (+7.69%), les utilities (+4.86%) et l'immobilier (+3.98%) sont en tête ce mois-ci. Le secteur armement revient en force sur l'anticipation d'une hausse des budgets militaires. En Italie, nous avons renforcé Safilo qui retrouve le chemin de la croissance après la perte des licences LVMH ; nous avons augmenté la position sur El- En qui bénéficie de bonnes perspectives dans les lasers à usage médical et Luve (traitement de l'air) ; nous avons acheté Technoprobe, société familiale coleader dans les machines de tests de semiconducteurs. Nous avons renforcé en France, Groupe Gorgé (rachat d'un concurrent), Esker, Chargeurs, Boiron. La performance mensuelle s'établit à : 2,5% et 1,81%, soit une performance relative de 69 pb. Dans la technologie, les bonnes publications dans la technologie ont bénéficié à Aubay, Sword, Pharmagest, Visiativ, tandis que Groupe Gorgé a monté grâce à une importante opération de croissance externe. Les détracteurs ont concerné : Biesse, Datalogic (toutes deux affectées par une baisse de marge liée à l'inflation des coûts), Interparfums, Seco ou Mithra. L'invasion de l'Ukraine réduit fortement la visibilité sur la croissance européenne et la politique monétaire. Dans ce contexte, notre sélection de valeur de croissance, moins sensible au cycle économique, devrait mieux se comporter à moyen terme. Nous allons continuer à optimiser le portefeuille pour obtenir la combinaison la plus favorable de qualité, de perspectives d'amélioration des profits et de valorisations raisonnables, dans le respect des règles ISR.

GLOSSAIRE

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

INDICATEUR DE COMPARAISON

La gestion du Fonds n'est pas liée à un indicateur de référence particulier. Le gérant choisit librement les titres qui composent le portefeuille sans se référer à un indicateur de référence. Toutefois, uniquement à titre indicatif, l'utilisation d'un indicateur de comparaison peut constituer un élément d'appréciation de la performance.

INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu''il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maitre, en raison de ses propres frais de gestion.

Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.
Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.
Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Intérepargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.
Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet www.interepargne.natixis.fr.
Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : ClientServicingAM@natixis.com.
Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.

Natixis Interépargne : Société Anonyme au capital social de 8 890 784 EUR - 692 012 669 RCS Paris - 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris
Natixis Investment Managers International : Société anonyme au capital de 51 371 060,28 Euros - 329 450 738 RCS Paris - Agrément AMF n°GP-90-009 - 43, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris

SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME part RE

31 mars 2022

Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître DNCA ACTIONS EURO PME lequel a pour objectif de gestion de surperformer les marchés européens des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire, sur une durée de placement minimale recommandée supérieure à 5 ans, en privilégiant une politique de stock picking (c'est-à-dire une sélection des titres de sociétés cotées en fonction de leurs caractéristiques propres et non en fonction du secteur auquel elles appartiennent), permettant ainsi de privilégier les valeurs offrant, selon la société de gestion, les meilleures perspectives de croissance.

FCPE N°6666

CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d' €) :		48.40
Valeur liquidative en € :	Part RE	19.68009

DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)

5 ans au moins

INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

À risque plus faible, rendement potentiellement plus faible — À risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1 | 2 | 3 | 4 | 5 | **6** | 7

INDICATEUR DE COMPARAISON(2)

50% MSCI EMU SMALL CAP DNR + 50% CAC PME DNR

CARACTÉRISTIQUES

Date d'agrément	06/11/2020
Devise du fonds	EUR
Type de fonds	FCPE
Valorisation	Quotidienne
Dépositaire	CACEIS Bank
Société de gestion	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
Classification AMF	Actions de pays de la zone euro

PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques actions / petites et moyennes capitalisations / gestion discrétionnaire / perte en capital / taux / liquidité / change / durabilité

FRAIS COURANTS: 2.65%

PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée Depuis le	1 mois 28/02/2022	Depuis le 31/12/2021	1 an 31/03/2021	3 ans	5 ans	Création 06/11/2020
Performance du FCPE	2.36%	-12.69%	8.88%	-	-	31.20%
Performance de l'indicateur de comparaison	1.81%	-11.37%	-7.20%	-	-	-
Écart de performance	*0.55%*	*-1.32%*	*16.08%*	-	-	-
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	-	-	21.45%
Performance annualisée de l'indicateur de comparaison	NS	NS	NS	-	-	-
Écart de performance	*NS*	*NS*	*NS*	-	-	-
Volatilité du FCPE	NS	NS	16.68%	-	-	17.40%
Volatilité de l'indice de comparaison	NS	NS	16.91%	-	-	-

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)

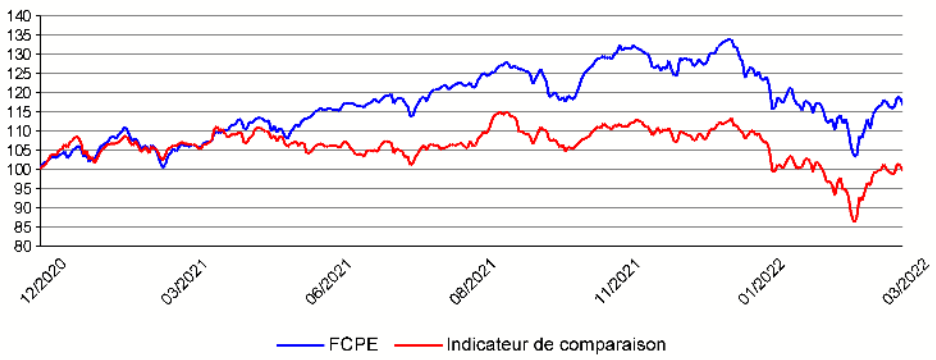

PERFORMANCES CALENDAIRES

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Performance du FCPE	33.81%									
Performance de l'indicateur de comparaison	12.45%									
Écart de performance	21.36%									

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)

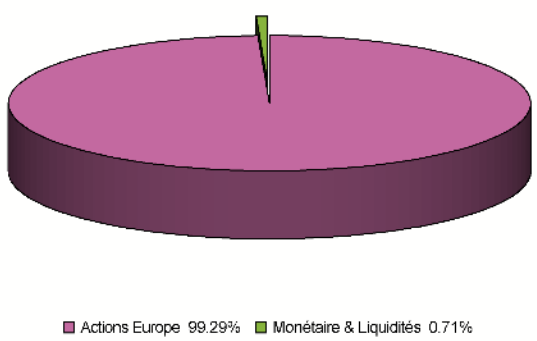

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE ACTIONS EUROPÉENNES

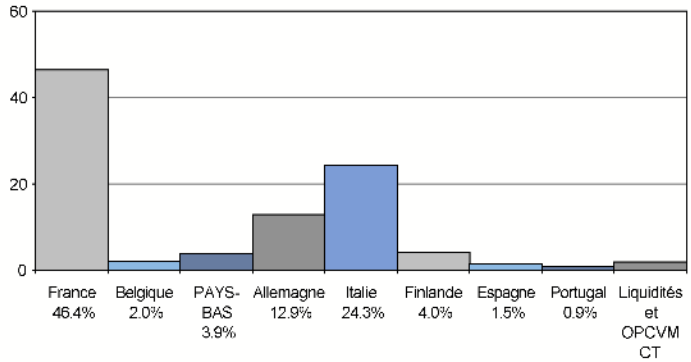

(1) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs
(2) Voir glossaire page suivante
(3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

PRINCIPALES LIGNES (FONDS NOURRICIER)

FR0013017902	DNCA ACTIONS EURO PME F	99.64%

COMMENTAIRE DE GESTION

L'indice MSCI EMU small cap a regagné 1,81% en mars, malgré une chute de 11% au 8 mars ; ensuite, l'espoir d'un cessez le feu entre la Russie et l'Ukraine a permis de revenir au niveau du 1er mars et la volatilité s'est calmée. Le prix du baril de pétrole brent termine le mois à 108$, +7%, avec un passage à 130$. Cependant, la hausse générale des matières premières, et donc de l'inflation, fait anticiper une baisse du pouvoir d'achat des consommateurs : ce qui explique la sous performance des titres dépendants de la consommation : commerce, automobile, voyages, loisirs, médias, publicité (consommation discrétionnaire -5.13%, consommation non durable -4.79%). L'énergie (+7.69%), les utilities (+4.86%) et l'immobilier (+3.98%) sont en tête ce mois-ci. Le secteur armement revient en force sur l'anticipation d'une hausse des budgets militaires. En Italie, nous avons renforcé Safilo qui retrouve le chemin de la croissance après la perte des licences LVMH ; nous avons augmenté la position sur El- En qui bénéficie de bonnes perspectives dans les lasers à usage médical et Luve (traitement de l'air) ; nous avons acheté Technoprobe, société familiale coleader dans les machines de tests de semiconducteurs. Nous avons renforcé en France, Groupe Gorgé (rachat d'un concurrent), Esker, Chargeurs, Boiron. La performance mensuelle s'établit à : 2,5% et 1,81%, soit une performance relative de 69 pb. Dans la technologie, les bonnes publications dans la technologie ont bénéficié à Aubay, Sword, Pharmagest, Visiativ, tandis que Groupe Gorgé a monté grâce à une importante opération de croissance externe. Les détracteurs ont concerné : Biesse, Datalogic (toutes deux affectées par une baisse de marge liée à l'inflation des coûts), Interparfums, Seco ou Mithra. L'invasion de l'Ukraine réduit fortement la visibilité sur la croissance européenne et la politique monétaire. Dans ce contexte, notre sélection de valeur de croissance, moins sensible au cycle économique, devrait mieux se comporter à moyen terme. Nous allons continuer à optimiser le portefeuille pour obtenir la combinaison la plus favorable de qualité, de perspectives d'amélioration des profits et de valorisations raisonnables, dans le respect des règles ISR.

GLOSSAIRE

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

INDICATEUR DE COMPARAISON

La gestion du Fonds n'est pas liée à un indicateur de référence particulier. Le gérant choisit librement les titres qui composent le portefeuille sans se référer à un indicateur de référence. Toutefois, uniquement à titre indicatif, l'utilisation d'un indicateur de comparaison peut constituer un élément d'appréciation de la performance.

INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu''il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maitre, en raison de ses propres frais de gestion.

Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.
Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.
Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Intérepargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.
Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet www.interepargne.natixis.fr.
Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : ClientServicingAM@natixis.com.
Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.

Natixis Interépargne : Société Anonyme au capital social de 8 890 784 EUR - 692 012 669 RCS Paris - 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris
Natixis Investment Managers International : Société anonyme au capital de 51 371 060,28 Euros - 329 450 738 RCS Paris - Agrément AMF n°GP-90-009 - 43, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris

SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME part A0

31 mars 2022

Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître DNCA ACTIONS EURO PME lequel a pour objectif de gestion de surperformer les marchés européens des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire, sur une durée de placement minimale recommandée supérieure à 5 ans, en privilégiant une politique de stock picking (c'est-à-dire une sélection des titres de sociétés cotées en fonction de leurs caractéristiques propres et non en fonction du secteur auquel elles appartiennent), permettant ainsi de privilégier les valeurs offrant, selon la société de gestion, les meilleures perspectives de croissance.

FCPE N°7195

CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d' €) :		48.40
Valeur liquidative en € :	Part A0	16.98662

DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)

5 ans au moins

INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

À risque plus faible, rendement potentiellement plus faible — À risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1 | 2 | 3 | 4 | 5 | **6** | 7

INDICATEUR DE COMPARAISON(2)

50% MSCI EMU SMALL CAP DNR + 50% CAC PME DNR

CARACTÉRISTIQUES

Date d'agrément	18/12/2020
Devise du fonds	EUR
Type de fonds	FCPE
Valorisation	Quotidienne
Dépositaire	CACEIS Bank
Société de gestion	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
Classification AMF	Actions de pays de la zone euro

PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques actions / petites et moyennes capitalisations / gestion discrétionnaire / perte en capital / taux / liquidité / change / durabilité

FRAIS COURANTS: 1.28%

PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée Depuis le	1 mois 28/02/2022	Depuis le 31/12/2021	1 an 31/03/2021	3 ans	5 ans	Création 26/02/2021
Performance du FCPE	2.48%	-12.40%	10.38%	-	-	13.24%
Performance de l'indicateur de comparaison	1.81%	-11.37%	-7.20%	-	-	-4.27%
Écart de performance	*0.67%*	*-1.02%*	*17.58%*	-	-	*17.51%*
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	-	-	12.08%
Performance annualisée de l'indicateur de comparaison	NS	NS	NS	-	-	-3.92%
Écart de performance	*NS*	*NS*	*NS*	-	-	*16.00%*
Volatilité du FCPE	NS	NS	16.68%	-	-	17.69%
Volatilité de l'indice de comparaison	NS	NS	16.91%	-	-	18.30%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)

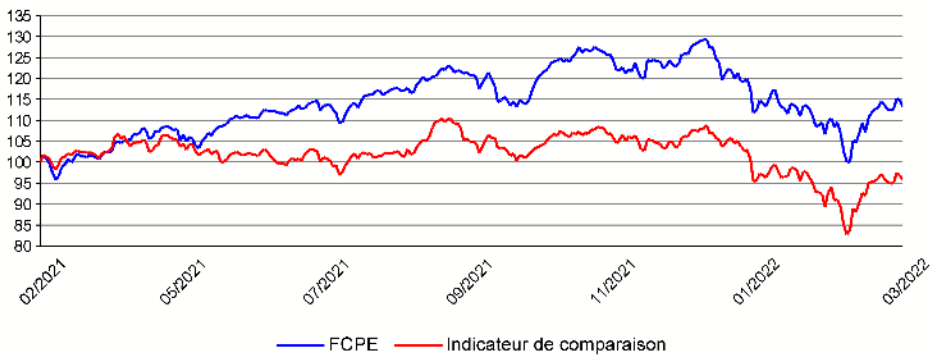

PERFORMANCES CALENDAIRES

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Performance du FCPE										

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)

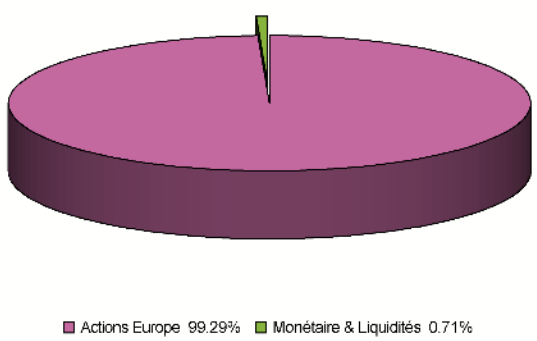

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE ACTIONS EUROPÉENNES

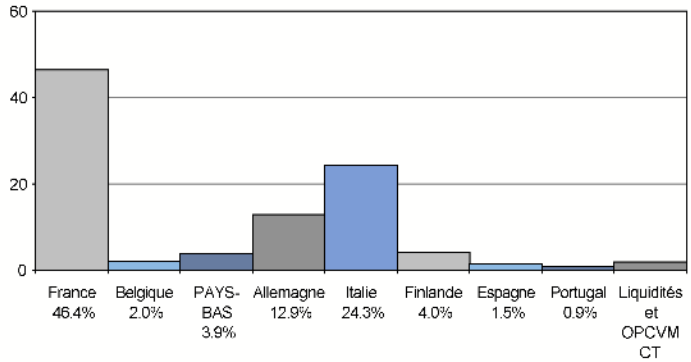

(1) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs
(2) Voir glossaire page suivante
(3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

PRINCIPALES LIGNES (FONDS NOURRICIER)

FR0013017902	DNCA ACTIONS EURO PME F	99.64%

COMMENTAIRE DE GESTION

L'indice MSCI EMU small cap a regagné 1,81% en mars, malgré une chute de 11% au 8 mars ; ensuite, l'espoir d'un cessez le feu entre la Russie et l'Ukraine a permis de revenir au niveau du 1er mars et la volatilité s'est calmée. Le prix du baril de pétrole brent termine le mois à 108$, +7%, avec un passage à 130$. Cependant, la hausse générale des matières premières, et donc de l'inflation, fait anticiper une baisse du pouvoir d'achat des consommateurs : ce qui explique la sous performance des titres dépendants de la consommation : commerce, automobile, voyages, loisirs, médias, publicité (consommation discrétionnaire -5.13%, consommation non durable -4.79%). L'énergie (+7.69%), les utilities (+4.86%) et l'immobilier (+3.98%) sont en tête ce mois-ci. Le secteur armement revient en force sur l'anticipation d'une hausse des budgets militaires. En Italie, nous avons renforcé Safilo qui retrouve le chemin de la croissance après la perte des licences LVMH ; nous avons augmenté la position sur El- En qui bénéficie de bonnes perspectives dans les lasers à usage médical et Luve (traitement de l'air) ; nous avons acheté Technoprobe, société familiale coleader dans les machines de tests de semiconducteurs. Nous avons renforcé en France, Groupe Gorgé (rachat d'un concurrent), Esker, Chargeurs, Boiron. La performance mensuelle s'établit à : 2,5% et 1,81%, soit une performance relative de 69 pb. Dans la technologie, les bonnes publications dans la technologie ont bénéficié à Aubay, Sword, Pharmagest, Visiativ, tandis que Groupe Gorgé a monté grâce à une importante opération de croissance externe. Les détracteurs ont concerné : Biesse, Datalogic (toutes deux affectées par une baisse de marge liée à l'inflation des coûts), Interparfums, Seco ou Mithra. L'invasion de l'Ukraine réduit fortement la visibilité sur la croissance européenne et la politique monétaire. Dans ce contexte, notre sélection de valeur de croissance, moins sensible au cycle économique, devrait mieux se comporter à moyen terme. Nous allons continuer à optimiser le portefeuille pour obtenir la combinaison la plus favorable de qualité, de perspectives d'amélioration des profits et de valorisations raisonnables, dans le respect des règles ISR.

GLOSSAIRE

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

INDICATEUR DE COMPARAISON

La gestion du Fonds n'est pas liée à un indicateur de référence particulier. Le gérant choisit librement les titres qui composent le portefeuille sans se référer à un indicateur de référence. Toutefois, uniquement à titre indicatif, l'utilisation d'un indicateur de comparaison peut constituer un élément d'appréciation de la performance.

INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu''il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maitre, en raison de ses propres frais de gestion.

Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.
Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.
Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Intérepargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.
Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet www.interepargne.natixis.fr.
Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : ClientServicingAM@natixis.com.
Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.

Natixis Interépargne : Société Anonyme au capital social de 8 890 784 EUR - 692 012 669 RCS Paris - 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris
Natixis Investment Managers International : Société anonyme au capital de 51 371 060,28 Euros - 329 450 738 RCS Paris - Agrément AMF n°GP-90-009 - 43, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris

SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME part A1

31 mars 2022

Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître DNCA ACTIONS EURO PME lequel a pour objectif de gestion de surperformer les marchés européens des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire, sur une durée de placement minimale recommandée supérieure à 5 ans, en privilégiant une politique de stock picking (c'est-à-dire une sélection des titres de sociétés cotées en fonction de leurs caractéristiques propres et non en fonction du secteur auquel elles appartiennent), permettant ainsi de privilégier les valeurs offrant, selon la société de gestion, les meilleures perspectives de croissance.

FCPE N°7175

CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d' €) : 48.40

Valeur liquidative en € : Part A1 16.83076

DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)

5 ans au moins

INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

À risque plus faible, rendement potentiellement plus faible — À risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1 | 2 | 3 | 4 | 5 | **6** | 7

INDICATEUR DE COMPARAISON(2)

50% MSCI EMU SMALL CAP DNR + 50% CAC PME DNR

CARACTÉRISTIQUES

Date d'agrément	18/12/2020
Devise du fonds	EUR
Type de fonds	FCPE
Valorisation	Quotidienne
Dépositaire	CACEIS Bank
Société de gestion	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
Classification AMF	Actions de pays de la zone euro

PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques actions / petites et moyennes capitalisations / gestion discrétionnaire / perte en capital / taux / liquidité / change / durabilité

FRAIS COURANTS: 1.78%

PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée Depuis le	1 mois 28/02/2022	Depuis le 31/12/2021	1 an 31/03/2021	3 ans	5 ans	Création 22/01/2021
Performance du FCPE	2.44%	-12.50%	9.84%	-	-	12.21%
Performance de l'indicateur de comparaison	1.81%	-11.37%	-7.20%	-	-	-6.78%
Écart de performance	*0.63%*	*-1.13%*	*17.04%*	-	-	*18.99%*
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	-	-	10.19%
Performance annualisée de l'indicateur de comparaison	NS	NS	NS	-	-	-5.75%
Écart de performance	*NS*	*NS*	*NS*	-	-	*15.94%*
Volatilité du FCPE	NS	NS	16.68%	-	-	17.99%
Volatilité de l'indice de comparaison	NS	NS	16.91%	-	-	18.90%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)

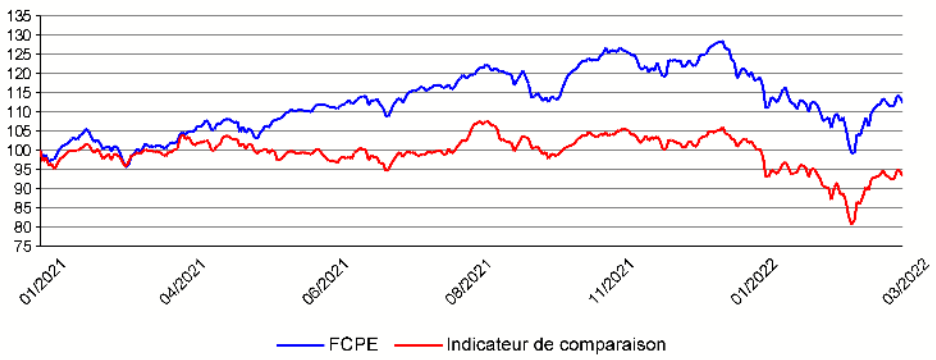

PERFORMANCES CALENDAIRES

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Performance du FCPE										

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)

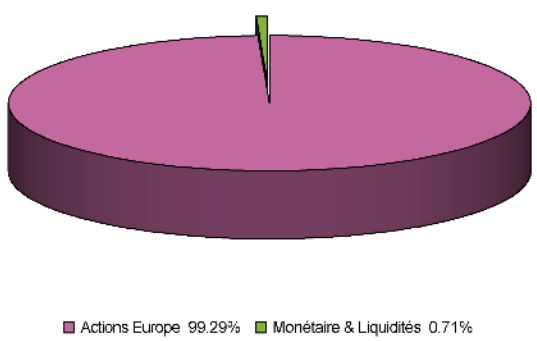

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE ACTIONS EUROPÉENNES

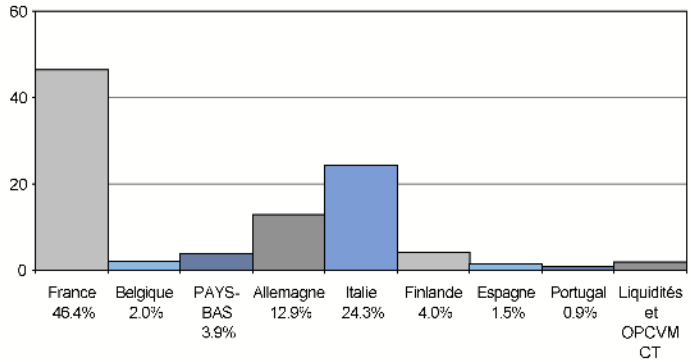

(1) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs
(2) Voir glossaire page suivante
(3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

PRINCIPALES LIGNES (FONDS NOURRICIER)

FR0013017902	DNCA ACTIONS EURO PME F	99.64%

COMMENTAIRE DE GESTION

L'indice MSCI EMU small cap a regagné 1,81% en mars, malgré une chute de 11% au 8 mars ; ensuite, l'espoir d'un cessez le feu entre la Russie et l'Ukraine a permis de revenir au niveau du 1er mars et la volatilité s'est calmée. Le prix du baril de pétrole brent termine le mois à 108$, +7%, avec un passage à 130$. Cependant, la hausse générale des matières premières, et donc de l'inflation, fait anticiper une baisse du pouvoir d'achat des consommateurs : ce qui explique la sous performance des titres dépendants de la consommation : commerce, automobile, voyages, loisirs, médias, publicité (consommation discrétionnaire -5.13%, consommation non durable -4.79%). L'énergie (+7.69%), les utilities (+4.86%) et l'immobilier (+3.98%) sont en tête ce mois-ci. Le secteur armement revient en force sur l'anticipation d'une hausse des budgets militaires. En Italie, nous avons renforcé Safilo qui retrouve le chemin de la croissance après la perte des licences LVMH ; nous avons augmenté la position sur El- En qui bénéficie de bonnes perspectives dans les lasers à usage médical et Luve (traitement de l'air) ; nous avons acheté Technoprobe, société familiale coleader dans les machines de tests de semiconducteurs. Nous avons renforcé en France, Groupe Gorgé (rachat d'un concurrent), Esker, Chargeurs, Boiron. La performance mensuelle s'établit à : 2,5% et 1,81%, soit une performance relative de 69 pb. Dans la technologie, les bonnes publications dans la technologie ont bénéficié à Aubay, Sword, Pharmagest, Visiativ, tandis que Groupe Gorgé a monté grâce à une importante opération de croissance externe. Les détracteurs ont concerné : Biesse, Datalogic (toutes deux affectées par une baisse de marge liée à l'inflation des coûts), Interparfums, Seco ou Mithra. L'invasion de l'Ukraine réduit fortement la visibilité sur la croissance européenne et la politique monétaire. Dans ce contexte, notre sélection de valeur de croissance, moins sensible au cycle économique, devrait mieux se comporter à moyen terme. Nous allons continuer à optimiser le portefeuille pour obtenir la combinaison la plus favorable de qualité, de perspectives d'amélioration des profits et de valorisations raisonnables, dans le respect des règles ISR.

GLOSSAIRE

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

INDICATEUR DE COMPARAISON

La gestion du Fonds n'est pas liée à un indicateur de référence particulier. Le gérant choisit librement les titres qui composent le portefeuille sans se référer à un indicateur de référence. Toutefois, uniquement à titre indicatif, l'utilisation d'un indicateur de comparaison peut constituer un élément d'appréciation de la performance.

INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu''il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maitre, en raison de ses propres frais de gestion.

Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.
Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.
Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Intérepargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.
Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet www.interepargne.natixis.fr.
Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : ClientServicingAM@natixis.com.
Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.

Natixis Interépargne : Société Anonyme au capital social de 8 890 784 EUR - 692 012 669 RCS Paris - 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris
Natixis Investment Managers International : Société anonyme au capital de 51 371 060,28 Euros - 329 450 738 RCS Paris - Agrément AMF n°GP-90-009 - 43, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris

SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME part C0

31 mars 2022

Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître DNCA ACTIONS EURO PME lequel a pour objectif de gestion de surperformer les marchés européens des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire, sur une durée de placement minimale recommandée supérieure à 5 ans, en privilégiant une politique de stock picking (c'est-à-dire une sélection des titres de sociétés cotées en fonction de leurs caractéristiques propres et non en fonction du secteur auquel elles appartiennent), permettant ainsi de privilégier les valeurs offrant, selon la société de gestion, les meilleures perspectives de croissance.

FCPE N°4666

CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d' €) :		48.40
Valeur liquidative en € :	Part C0	14.84009

DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)

5 ans au moins

INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

À risque plus faible, rendement potentiellement plus faible — À risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1 | 2 | 3 | 4 | 5 | **6** | 7

INDICATEUR DE COMPARAISON(2)

50% MSCI EMU SMALL CAP DNR + 50% CAC PME DNR

CARACTÉRISTIQUES

Date d'agrément	
Devise du fonds	EUR
Type de fonds	FCPE
Valorisation	Quotidienne
Dépositaire	CACEIS Bank
Société de gestion	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
Classification AMF	Actions de pays de la zone euro

PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques actions / petites et moyennes capitalisations / gestion discrétionnaire / perte en capital / taux / liquidité / change / durabilité

FRAIS COURANTS: 1.60%

PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée Depuis le	1 mois	Depuis le 22/03/2022	1 an	3 ans	5 ans	Création 22/03/2022
Performance du FCPE	-	-1.07%	-	-	-	-1.07%
Performance de l'indicateur de comparaison	-	-1.54%	-	-	-	-1.54%
Écart de performance	-	*0.47%*	-	-	-	*0.47%*
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	-	-	-35.25%
Performance annualisée de l'indicateur de comparaison	NS	NS	NS	-	-	-46.67%
Écart de performance	*NS*	*NS*	*NS*	-	-	*11.42%*
Volatilité du FCPE	NS	NS	-	-	-	-
Volatilité de l'indice de comparaison	NS	NS	-	-	-	-

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)

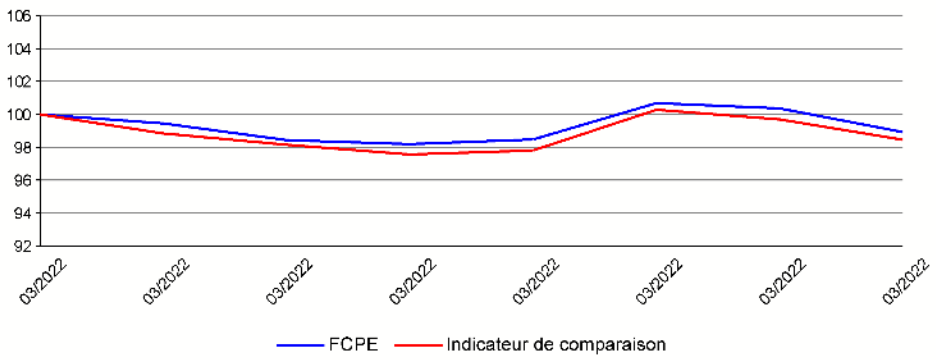

PERFORMANCES CALENDAIRES

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Performance du FCPE										

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)

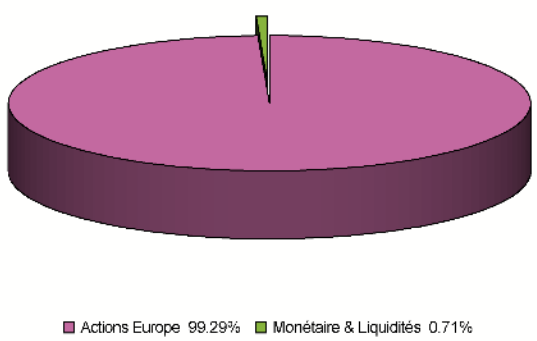

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE ACTIONS EUROPÉENNES

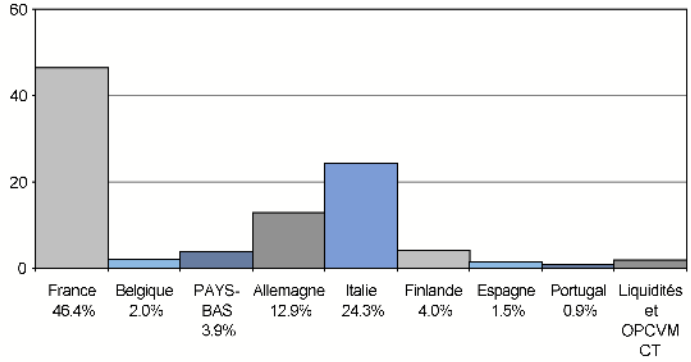

(1) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs
(2) Voir glossaire page suivante
(3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

PRINCIPALES LIGNES (FONDS NOURRICIER)

FR0013017902	DNCA ACTIONS EURO PME F	99.64%

COMMENTAIRE DE GESTION

L'indice MSCI EMU small cap a baissé en avril par la conjonction de 3 facteurs négatifs : enlisement de la guerre en Ukraine avec pour risque principal une coupure du gaz russe en Europe ; expansion du Covid en Chine, avec pour conséquence une dégradation prochaine des exportations chinoises et un gel de la flotte de porte-conteneur ; hausse mondiale de l'inflation, conduisant à une hausse des taux d'intérêt courts et longs et à une hausse du dollar. L'écart de taux entre OAT et Bund est de 60bp, malgré la réélection du président Macron. Les publications de résultats du premier trimestre ont été supérieures aux attentes (les ventes ont été aidées par la hausse du dollar, les nouvelles commandes sont bonnes, hausse des prix de vente), mais les indications pour 2022 ont été revues souvent en baisse, à cause des problèmes d'approvisionnement. Les flux vers les actions européennes sont devenus négatifs et il n'y a plus guère d'introductions en bourse. En Italie, nous avons poursuivi nos achats sur Safilo (lunettes, redressement des marges), sur Technoprobe (société familiale coleader mondial dans les machines de tests de semi-conducteurs), LUVE ; nous avons vendu la ligne Be (opa en cours). En Espagne, nous avons vendu Talgo (l'activité service ferroviaire tarde à repartir). En Allemagne, nous avons cédé 2G Energy, renforcé Dermapharm, Medios (valeurs pharmaceutiques, défensives) et acheté SFS Energy (pile à combustible) et LPKF (laser). En France, nous avons acheté Sidetrade (qui a été reconnu leader sur Invoice to cash par Gartner) et renforcé Groupe Gorgé (acquisition relutive en cours). Les meilleures performances sont réalisées sur GTT (activité GNL), Lotus Bakeries, LU-VE, Wavestone, Visiativ. Les détracteurs ont concerné : Pharmagest, Medios, Aubay, Hypoport, FlatexDegiro. L'invasion de l'Ukraine réduit fortement la visibilité sur la croissance européenne et la politique monétaire. Dans ce contexte, notre sélection de valeur de croissance, moins sensible au cycle économique, devrait mieux se comporter à moyen terme. Nous allons continuer à optimiser le portefeuille pour obtenir la combinaison la plus favorable de qualité, de perspectives d'amélioration des profits et de valorisations raisonnables, dans le respect des règles ISR.

GLOSSAIRE

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

INDICATEUR DE COMPARAISON

La gestion du Fonds n'est pas liée à un indicateur de référence particulier. Le gérant choisit librement les titres qui composent le portefeuille sans se référer à un indicateur de référence. Toutefois, uniquement à titre indicatif, l'utilisation d'un indicateur de comparaison peut constituer un élément d'appréciation de la performance.

INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu''il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maitre, en raison de ses propres frais de gestion.

Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.
Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.
Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Intérepargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.
Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet www.interepargne.natixis.fr.
Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : ClientServicingAM@natixis.com.
Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.

Natixis Interépargne : Société Anonyme au capital social de 8 890 784 EUR - 692 012 669 RCS Paris - 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris
Natixis Investment Managers International : Société anonyme au capital de 51 371 060,28 Euros - 329 450 738 RCS Paris - Agrément AMF n°GP-90-009 - 43, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
43, avenue Pierre Mendès-France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : 01 78 40 80 00
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38